

Guide méthodologique Validation des compétences et Insertion socio- professionnelle



Avec le soutien de la Convention cadre non marchand

Introduction

En Belgique francophone, le dispositif de validation des compétences contribue à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, l'accès ou le maintien à l'emploi, la mobilité et le bien-être économique et social de la personne.

En 2003 a été créé un Consortium chargé d'organiser le processus. Sa finalité première est de délivrer des Titres de compétence certifiant des compétences professionnelles acquises de manière formelle, non formelle ou informelle. En effet, de nombreuses personnes présentent des compétences acquises par le travail, la formation professionnelle ou encore l'expérience de la vie sans disposer de diplôme reconnu ou de titre scolaire.

Afin d'offrir la possibilité au plus grand nombre de s'inscrire dans cette démarche, le Consortium de validation des compétences encourage la collaboration entre ses Centres de validation des compétences¹ et les structures accompagnant les publics potentiellement intéressés par les Titres de compétence.

Le présent guide est destiné aux Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) souhaitant (re)découvrir le dispositif de validation des compétences et inscrire celui-ci dans leurs démarches d'accompagnement et de formation de leurs publics.

Il permet d'informer et d'accompagner les candidats potentiels à la validation des compétences présents parmi les 16000 personnes formées chaque année.

Parce que le dispositif évolue en permanence, ce guide renvoie ponctuellement vers des sites internet afin que vous trouviez en quelques clics des informations actualisées.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Les équipes de l'Interfédé et du CVDC.

¹ Veuillez noter que nous utiliserons tout au long du guide les dénominations « Centre de validation des compétences » et « Centre agréé » pour désigner une même réalité.

Table des matières

| | | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. | PARTIE 1 : CONTEXTE SPECIFIQUE DU SECTEUR CISP | 5 |
| 1.1. | PRESENTATION DU SECTEUR CISP | 5 |
| 1.2. | LA COLLABORATION ENTRE LE SECTEUR CISP ET LE CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPETENCES..... | 6 |
| 1.3. | LES ENJEUX DE LA VALIDATION DES COMPETENCES POUR LES CISP..... | 7 |
| 2. | PARTIE 2 : LA VALIDATION DES COMPETENCES | 8 |
| 2.1. | LE CADRE DE REFERENCE BELGE FRANCOPHONE ET EUROPEEN | 8 |
| 2.1.1. | <i>Le contexte européen</i> | <i>8</i> |
| 2.1.2. | <i>Le contexte de la Belgique francophone.....</i> | <i>8</i> |
| 2.2. | LE CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPETENCES | 9 |
| 2.3. | UNE DEMARCHE QUALITE | 9 |
| 2.3.1. | <i>Le référentiel de compétences.....</i> | <i>10</i> |
| 2.3.2. | <i>L'agrément des centres</i> | <i>11</i> |
| 2.3.3. | <i>L'épreuve de validation</i> | <i>12</i> |
| 2.4. | QUI PEUT PRESENTER UNE EPREUVE DE VALIDATION DE COMPETENCES ? | 13 |
| 2.5. | LE TITRE DE COMPETENCE | 13 |
| 2.6. | LES AVANTAGES DU TITRE DE COMPETENCE | 16 |
| 3. | PARTIE 3 : PARCOURS D'UN STAGIAIRE CISP INTERESSE PAR LA VALIDATION DES COMPETENCES . | 21 |
| 3.1. | INTRODUCTION | 21 |
| 3.2. | LES QUATRE ETAPES POUR OPTIMISER LES CHANCES DE REUSSITE DU STAGIAIRE..... | 23 |
| 3.2.1. | <i>Etape 1 : Informer.....</i> | <i>23</i> |
| 3.2.2. | <i>Etape 2 : Accompagner.....</i> | <i>25</i> |
| 3.2.3. | <i>Etape 3 : S'inscrire à l'épreuve et la présenter.....</i> | <i>26</i> |
| 3.2.4. | <i>Etape 4 : Suivre le stagiaire après l'épreuve</i> | <i>28</i> |
| 4. | PARTIE 4 : LA COLLABORATION ENTRE UN CENTRE CISP ET UN CENTRE DE VALIDATION DES COMPETENCES | 29 |
| 4.1. | INTRODUCTION | 29 |
| 4.2. | PREALABLES PEDAGOGIQUES ET METHODOLOGIQUES..... | 29 |
| 4.2.1. | <i>Un libre choix.....</i> | <i>29</i> |
| 4.2.2. | <i>Un projet d'équipe.....</i> | <i>29</i> |
| 4.3. | LES QUATRE PHASES D'UNE COLLABORATION REUSSIE AU SERVICE DU PUBLIC..... | 30 |
| 4.3.1. | <i>Phase 1 : Explorer</i> | <i>30</i> |
| 4.3.2. | <i>Phase 2 : Préparer</i> | <i>35</i> |
| 4.3.3. | <i>Phase 3 : Réaliser.....</i> | <i>36</i> |
| 4.3.4. | <i>Phase 4 : Suivre les collaborations entre Centres CISP et Centres de validation</i> | <i>38</i> |
| 5. | PARTIE 5 : ET ÇA MARCHE ! TEMOIGNAGES | 40 |
| 5.1. | LE SITE DE VALIDATION DU CESEP | 40 |
| 5.2. | T'ÉVENT..... | 41 |
| 5.3. | LE CISP EDIT DE VERVIERS..... | 43 |
| 5.4. | LES STAGIAIRES EN PARLENT ! | 45 |
| 6. | ANNEXES..... | 48 |
| 6.1. | LISTE DES CENTRES DE VALIDATION DES COMPETENCES | 48 |
| 6.2. | AIDE-MEMOIRE A DESTINATION D'UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE..... | 49 |
| 6.3. | GRILLE D'ANALYSE DU DEGRÉ D'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DU BÉNÉFICIAIRE ET CELLES ÉVALUÉES LORS DE L'ÉPREUVE DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES ? | 50 |

1. PARTIE 1 : Contexte spécifique du secteur CISP

1.1. Présentation du secteur CISP

En Wallonie, les **Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)**² sont des opérateurs de formation professionnelle. Depuis 40 ans, le secteur CISP lutte contre les exclusions en proposant des **formations aux demandeurs d'emploi peu qualifiés**³. L'offre de formation des CISP porte sur l'orientation professionnelle, les formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau) et les formations à un métier. Ces formations sont destinées à des adultes faiblement scolarisés et demandeurs d'emploi.

Les CISP sont animés par un cadre d'action et des pratiques communes :

- La lutte contre les inégalités ;
- La reconquête de la citoyenneté ;
- La prise en compte globale et personnalisée des personnes qui sont en formation ;
- L'action collective.

A ce jour, on compte **153 centres de formation agréés**⁴ (142 ASBL et 11 services de CPAS) en Wallonie proposant plus de **400 filières de formation**. Chaque année, ils forment près de 16.000 stagiaires soit près de 5,5 millions d'heures de formation.

Les formations sont construites avec des **pédagogies alternatives et novatrices** qui ont pour but d'ouvrir les possibles aux apprenants.

Les stagiaires ont non seulement l'occasion **d'apprendre un métier**, mais aussi de reprendre pied grâce à un accompagnement adapté. Une formation de base notamment en mathématique et français en lien avec leur formation leur est également proposée si cela est nécessaire.

Il s'agit de soutenir les stagiaires des CISP au plus proche de leur projet personnel et professionnel, dans une démarche respectueuse de leurs besoins, de leurs aspirations et de leur rythme d'apprentissage. Le secteur CISP relève ce défi en partenariat avec les acteurs de l'insertion et de la formation des adultes, publics ou privés.

Le secteur CISP accorde une **très grande importance aux partenariats qui permettent de renforcer et compléter l'accompagnement des demandeurs d'emploi** et les opportunités qui leurs sont offertes. Dans la gestion des relations partenariales, le secteur des CISP affirme son attachement aux vertus du dialogue, à l'établissement d'une relation de confiance et égalitaire, à une reconnaissance mutuelle.

² https://www.interfed.be/wp-content/uploads/2018/09/www_depliant_CISP.pdf

³ <https://www.interfed.be/historique/>

⁴ <https://www.interfed.be/le-secteur-cisp/trouver-un-cisp/>

1.2. La collaboration entre le secteur CISP et le Consortium de validation des compétences

Depuis plusieurs années, le Consortium de validation des compétences (CVDC), la **FÉBISP**⁵, et l'**Interfédé**⁶ se réunissent régulièrement pour faire le point sur l'actualité de leurs secteurs respectifs et développer des actions communes. Ces rencontres sont également l'occasion d'informer le CVDC des besoins rencontrés par les stagiaires CISP, que ce soit pour l'accès ou la passation d'épreuves. Elles ont donné lieu à des actions de communication communes telles que des newsletters ou des vidéos d'informations et témoignages.

Sur le terrain, la collaboration entre le secteur CISP et le CVDC peut prendre différentes formes au niveau des Centres agréés pour accompagner au mieux les CISP et les stagiaires qui le souhaitent dans le dispositif de validation des compétences.

Concrètement, depuis une dizaine d'années, différents cas de figure se sont mis en place.

Certains CISP proposent à leurs stagiaires de présenter une épreuve de validation des compétences dans un Centre agréé au terme de leur formation. C'est par exemple le cas pour les secteurs des services aux personnes [aide-ménager(ère)], de la construction [peintre, plafonneur(euse), paveur(euse)], de l'électricité, de l'administration [employé(e) administratif(ive)], des parcs et jardins, des arts de la scène, de l'horeca, de l'industrie technologique [tôlier(ère)].

Dans d'autres cas, des Centres CISP sont devenus sites extérieurs de Centres de validation des compétences. C'est notamment le cas pour le CESEP ou « Le plein air » du CPAS de Mons.

Le premier est site extérieur du Centre IFAPME de Charleroi pour le métier d'employé(e) administratif(ve) (deux Titres de compétence). Le second est devenu tout dernièrement site extérieur du Centre de formation du Forem de Mons pour le métier de valoriste généraliste (deux Titres de compétence).

Enfin, selon les besoins identifiés d'un Centre de validation des compétences, un CISP peut devenir Centre de validation des compétences. C'est le cas de T-Event reconnu comme Centre de validation des compétences conventionné avec Le Forem pour les métiers d'auxiliaire technique de spectacle (deux Titres de compétence), de technicien(ne) des arts de la scène et de l'évènement (trois Titres de compétence) et de régisseur(euse).

⁵ <https://www.febisp.be> : Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'Insertion.

⁶ <https://www.interfede.be/> : interfédération des Centres d'Insertion Socio Professionnels.

1.3. Les enjeux de la validation des compétences pour les CISP

Pour le secteur CISP, la validation des compétences constitue un enjeu important car elle contribue à soutenir les personnes dans leurs parcours de formation en leur proposant une reconnaissance et une valorisation de leurs compétences acquises.

Il s'agit d'une **opportunité** que chaque stagiaire peut mobiliser parmi d'autres options complémentaires (la reprise d'une formation qualifiante, la reprise d'études, la recherche d'un emploi). La validation des compétences offre une réelle occasion de faire reconnaître officiellement des compétences et contribue à renforcer notamment l'estime de soi et la confiance en soi.

Par ailleurs, s'engager dans la validation des compétences est aussi un **moyen pour les CISP de se situer dans le champ de la formation professionnelle**. En effet, le projet « **Reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP** »⁷ a permis d'identifier plusieurs d'actions pour se positionner dans ce paysage et la validation des compétences en est un des éléments essentiels.

Notons également que du point de vue des CISP, la validation des compétences permet de faire évoluer l'offre de formation, de se tenir au courant de l'évolution des métiers ou encore de se situer dans le champ de la formation des adultes.

⁷ <https://emploi.wallonie.be/home/formation/cisp/reconnaissance-des-acquis-dapprentissage-en-cisp.html>

2. PARTIE 2 : La validation des compétences

2.1. Le Cadre de référence belge francophone et européen

2.1.1. Le contexte européen

La **Recommandation européenne centrée sur la validation de l'apprentissage non formel et informel**⁸, adoptée le 20 décembre 2012 par le Conseil de l'Union européenne vise à « *offrir aux citoyens la possibilité de faire valoir ce qu'ils ont appris en dehors de l'éducation et de la formation formelles — y compris par le biais de leurs expériences de mobilité — et de tirer parti de cet apprentissage dans leur vie professionnelle et la suite de leurs apprentissages* ». Il y est recommandé aux États membres de mettre en place des modalités de validation des apprentissages non formels et informels qui permettent aux citoyens :

- de faire valider les savoirs, les aptitudes et les compétences qu'ils ont acquis grâce à l'apprentissage non formel et informel, y compris, le cas échéant, par des ressources didactiques en libre accès ;
- d'obtenir une qualification complète ou, le cas échéant, partielle, sur la base d'expériences d'apprentissage non formelles et informelles validées.

Cette recommandation est en cours d'évaluation et sera révisée en cohérence avec les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 8 juin 2020 : « ***Reskilling and upskilling as a basis for increasing sustainability and employability, in the context of supporting economic recovery and social cohesion*** »⁹.

2.1.2. Le contexte de la Belgique francophone

En Belgique francophone, la validation des compétences est mise en œuvre, depuis juillet 2005, par un Accord de coopération entre les 3 gouvernements francophones et les 5 institutions publiques de formation : le Forem, l'IFAPME, Bruxelles-Formation, le SFPME et l'Enseignement de promotion sociale.

⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF>

⁹ <https://www.consilium.europa.eu/media/44351/st08682-en20.pdf>

2.2. Le Consortium de validation des compétences

L'Accord de coopération donne **ses missions au Consortium de validation des compétences** dont :

- Coordonner l'offre de validation des compétences et favoriser son développement ;
- Assurer le suivi des demandes de validation ;
- Elaborer les référentiels de validation de compétence ;
- Favoriser la reconnaissance légale ou normée des Titres de compétence sur le marché de l'emploi, dans l'enseignement, en formation professionnelle et au sein des autres systèmes de validation belges et européens ;
- Organiser, promouvoir et gérer l'ensemble de la validation des compétences.

Les citoyens sont au centre des préoccupations du Consortium de validation des compétences.

Les valeurs promues sont :

- **L'émancipation sociale** : l'accès ou le maintien à l'emploi, l'évolution de carrière et l'apprentissage tout au long de la vie sont des objectifs que nous poursuivons et qui participent à l'émancipation des citoyens ;
- **L'équité** : le traitement est équitable pour tous ;
- **La pertinence** : la validation des compétences répond aux besoins et aux attentes des citoyens ;
- **La transparence** : le dispositif est transparent pour les usagers et les parties prenantes ;
- **La confiance** : par le suivi de nos conventions de partenariat, nous tentons d'inscrire des relations « gagnant-gagnant » dans le temps.

2.3. Une démarche Qualité

Le Consortium de validation des compétences a mis en place une démarche Qualité répondant aux exigences de l'Accord de coopération et accompagne l'ensemble du dispositif de validation des compétences :

- L'agrément des Centres est octroyé par les 3 gouvernements.
- Il s'obtient après avoir accompli des étapes proches de la **certification ISO 9001** (audit interne, épreuve à blanc, revue de Centre et audit externe réalisé par une société de certification ISO agréée BELAC).
- Les compétences sont évaluées au regard de référentiels de validation validés par les 3 gouvernements. Ces référentiels sont construits soit sur base de la production du

Service francophone des métiers et des qualifications - SFMQ¹⁰ (Profils métiers et Profils formation) et validés par un avis de conformité SFMQ. En l'absence de production SFMQ, les référentiels sont produits sur base de travaux de commissions de référentiels (COREFS). En cas de production ultérieure par le SFMQ, ils feront l'objet d'une mise en conformité SFMQ.

- Les référentiels de validation comprennent des grilles critériées avec des indicateurs et des seuils de réussite. Ils précisent les modalités d'évaluation, les équipements, la composition du jury d'épreuve avec un observateur externe.
- Les procédures d'évaluation sont amenées à répondre à des critères de Qualité tels que :
 - la **transparence** : tous les candidats reçoivent la même information sur la procédure d'évaluation ;
 - l'**équité** : tous les candidats bénéficient d'une procédure identique d'évaluation, sur base d'un même référentiel d'évaluation des compétences, quels que soient les personnes, le lieu, le temps et le contexte.
- Avant chaque délivrance de Titre, le Consortium de validation des compétences opère une vérification du processus Méthodologique et Qualité.
- Les demandes d'amélioration et leur suivi font partie intégrante du système qualité mis en place.

2.3.1. Le référentiel de compétences

Le CVDC a élaboré une méthodologie stricte et rigoureuse qui traduit les compétences liées à un métier en des référentiels de validation de compétences. La première étape est la définition des **Unités de Compétences** ou **Titres de compétence** par métier.

Le niveau d'exigence de ces référentiels est celui **d'un·e professionnel·le compétent·e**. Ces référentiels définissent notamment la tâche à réaliser, les conditions de réalisation et la grille d'évaluation de la mise en situation professionnelle.

Les métiers pour lesquels Le CVDC développe des référentiels sont ceux **demandés par les secteurs professionnels** ou **les gouvernements** via la **Commission consultative et d'agrément (CODA)** qui regroupe **les partenaires sociaux francophones sectoriels** et les **Services Publics de l'Emploi**.

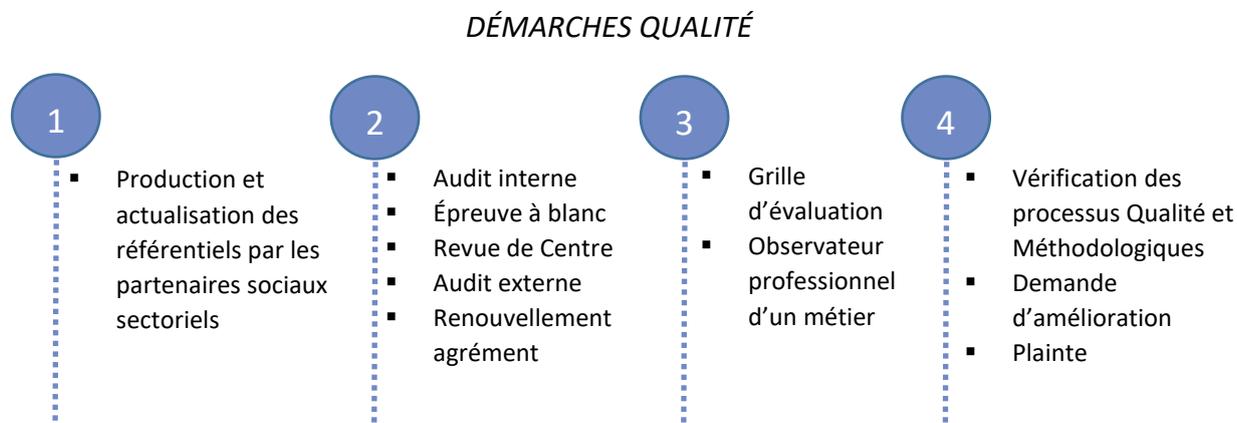
Le SFMQ et le CVDC développent un travail de synergie et de collaboration portant sur la mise en conformité entre le profil métier du SFMQ et le référentiel de validation des compétences. Cette collaboration ainsi que celle avec le **Cadre francophone des certifications (CFC)¹¹** a pour objectif de construire **un langage commun au bénéfice des publics**.

¹⁰ <https://sfmq.cfwb.be/>

¹¹ <https://cfc.cfwb.be/>

En outre, une mise à jour des référentiels de validation, appelée « **monitoring** », est réalisée régulièrement sur base des évolutions de la réalité des **métiers**¹².

2.3.2. L'agrément des centres



Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante peut être organisée dans des Centres agréés.

Les centres de formation des institutions publiques membres du Consortium sont d'office éligibles en tant que Centre de validation des compétences.

Les 5 institutions publiques peuvent proposer à un organisme extérieur qui répondrait à certaines conditions de devenir éligible comme Centre de validation des compétences moyennant la signature d'une convention de partenariat. Ce conventionnement sera soumis à l'approbation du Comité directeur du CVDC.

Le processus d'agrément des centres comprend **4 étapes** : **audit interne, épreuve à blanc, revue de Centre, audit externe.**

Une **revue de Centre annuelle** permet d'assurer le pilotage de l'ensemble des processus de la validation des compétences (processus de direction, processus de la validation, processus support, processus de management de la qualité).

Ce pilotage inclut la rédaction d'un rapport d'activités, la fixation des objectifs pour l'année à venir et d'un plan d'action, la mesure des performances (taux de réussite, d'absentéisme) ainsi que le suivi des améliorations et des plaintes éventuelles.

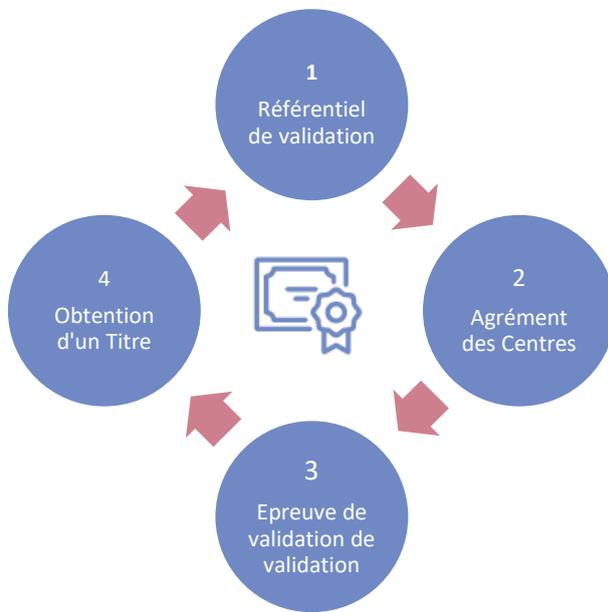
Un Centre agréé s'engage à proposer à l'ensemble des publics des **séances informations**, des **guidances** et un **planning semestriel d'épreuves**. Lorsqu'un Centre est agréé pour un métier, il est invité à proposer l'ensemble des Unités de Compétences disponibles pour ce métier. Cette offre sera rendue disponible à toutes et tous via le **site Internet du Consortium**¹³.

¹² <https://www.cvdc.be/métiers>

¹³ <https://www.cvdc.be/centres>

2.3.3. L'épreuve de validation

Les épreuves de validation des compétences sont des **mises en situation professionnelles standardisées**. Cette standardisation permet de garantir l'équité et l'équivalence des Titres délivrés.



Les candidats ont accès **gratuitement** aux épreuves de leur choix.

La prestation est évaluée de manière objective par un-e évaluateur·trice sur base d'une grille d'évaluation.

L'observateur·trice, est un-e professionnel·le du métier, externe au Centre agréé. Les observateurs sont garants de la conformité de l'épreuve aux condition requises dans le référentiel.

A la fin de l'épreuve, la personne responsable du Centre, l'évaluateur·trice et l'observateur·trice délibèrent sur base de la grille d'évaluation.

2.4. Qui peut présenter une épreuve de validation de compétences ?

Tout le monde ou... presque !

En effet, s'il est primordial que la personne soit sûre de son choix et se sente prête à passer une épreuve devant un jury, les seules conditions d'accès officielles sont les suivantes :

- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire le jour de l'épreuve ;
- Être capable de fournir un document officiel qui atteste de son identité ;
- Avoir de l'expérience professionnelle afin de justifier d'un niveau de professionnel-le compétent-e.



2.5. Le Titre de compétence

Le Titre de compétence est une **certification professionnelle officielle** délivré au nom des **trois gouvernements francophones (Communauté française, Région wallonne, Commission communautaire française)** et reconnu par les Institutions publiques d'enseignement, de formation professionnelle et d'emploi.

La particularité du Titre de compétence est de valider les compétences associées **la plupart du temps à une partie de métier**. Cette division en **Unités de Compétence** s'explique par le fait qu'une personne peut ne maîtriser qu'une partie d'un métier et néanmoins pouvoir trouver un emploi grâce à cette compétence. Cette logique permet aux candidats, en fonction de leurs compétences acquises, de faire reconnaître leur maîtrise de l'ensemble ou d'une partie des compétences liées à un métier. Les compétences validées sont détaillées au verso du Titre de compétence.

Dans l'exemple du métier de « peintre-décorateur(rice) en bâtiment », il existe actuellement 4 Titres et donc 4 épreuves.

- Titre 1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports.
- Titre 2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet.
- Titre 3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple.
- Titre 4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple.

Pour chaque Titre de compétence, il existe sur le site une fiche « **métier** »¹⁴ renseignant :

- Ce qui est évalué ;
- Les critères utilisés par le jury pour évaluer le travail réalisé ;
- La durée de l'épreuve ;

¹⁴ <https://www.cvdc.be/metiers>

- Les conditions spécifiques à l'épreuve.

Chaque année, l'offre de validation s'amplifie et donne ainsi la possibilité à un nombre croissant de personnes d'obtenir des Titres de compétence.

A ce jour, on compte **plus de 40 métiers dans 18 secteurs** !¹⁵ Horeca, automobile, gestion, environnement, ... Il y a en a pour tous les talents !

- Administration-économie-gestion
- Arts et culture
- Automobile
- Commerce et distribution
- Construction
- Electricité
- Environnement
- Industrie et commerce alimentaires
- Industrie Technologique
- Informatique
- Intersectoriel
- Logistique
- Métiers de la valorisation des déchets
- Pouvoirs publics
- Secteurs du bois
- Secteur du textile
- Secteur Horeca
- Services aux personnes



¹⁵ <https://www.cvdc.be/métiers>

Au nom des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, vu le décret de la Communauté française du 03 mai 2019, vu le décret de la Région wallonne du 02 mai 2019, vu le décret de la Commission communautaire française du 29 mars 2019,

attendu que Madame DUPONT Marie
né(e) à Dinant,

le 08/07/1981

a, en date du 16/10/2019, fait la preuve de ses compétences

Le Comité directeur du Consortium de la validation des compétences lui délivre le Titre de compétence (réf. COIFAUTO1)

Assurer des services complets en toute autonomie, constituant le métier de Coiffeur/Coiffeuse autonome

Fait à Uccle, le 16/12/2019

Les Présidents du Comité directeur

Le Candidat



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

CODE : COIFAUTO1

Assurer des services complets en toute autonomie

- Réaliser des coupes pour hommes et pour dames
- Réaliser des mises en forme temporaires pour hommes et pour dames
- Réaliser des mises en forme de longue durée pour hommes et pour dames
- Réaliser des colorations complètes ou de mèches pour hommes et pour dames
- Réaliser des décolorations complètes ou de mèches pour hommes et pour dames
- Réaliser les soins : barbe, moustache et favoris
- Réaliser des coiffures de circonstances (chignons, ...) pour hommes et pour dames

Ce Titre de compétence couvre les Unités d'acquis d'apprentissage

- UAA1: Réaliser un shampoing, des soins capillaires, une coupe de base et un brushing adapté pour dame
- UAA2: Réaliser un shampoing, des soins capillaires spécifiques, une permanente, un défrisage (lissage durable) et un touching adapté pour dame et homme
- UAA3: Réaliser un shampoing, des soins capillaires spécifiques, une coloration (semi-permanente ou ton sur ton) et une mise en plis (pincés et rouleaux) adaptés pour dame et pour homme
- UAA4: Réaliser un shampoing, des soins capillaires, une coupe combinée, un brushing adapté pour dame et homme, réaliser un soin de barbe, de moustache et/ou de favoris pour homme
- UAA5: Réaliser un shampoing, des soins capillaires spécifiques, une coloration ou décoloration (mèches) d'oxydation adaptés pour dame et pour homme
- UAA6: Réaliser une coiffure de circonstance pour dame et pour homme

2.6. Les avantages du Titre de compétence

Disposer d'un ou plusieurs Titre(s) de compétence comporte de nombreux avantages ! Vous en trouverez quelques-uns détaillés ci-dessous et bien d'autres actualisés régulièrement directement sur le [site](#)¹⁶ !



ACCÈS ET RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

ACCÈS À LA PROFESSION (Automobile, Construction, Coiffure, Electricité, Esthétique, Boulangerie) *
Contact : Guichets d'entreprise – www.diplo.be

CERTIFICATION SECTORIELLE *

- Conducteur de chariot élévateur
Infos: www.fsti.be
- Accès facilité au BCCA pour le peintre industriel
Infos: www.bcca.be
- Accès facilité au Certification d'aptitude en technique du froid
Infos: www.awac.be – www.lbge.be

AVANTAGES DU TITRE DE COMPÉTENCE POUR LE CANDIDAT

www.validationdescompetences.be/avantages-du-titre-de-competence





PARCOURS PROFESSIONNEL

PREUVE DANS LE CADRE D'UN RECRUTEMENT OU D'UNE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

VALORISATION AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE
En Wallonie: crf.wallonie.be/valider-et-valoriser-vos-compet.html
À Bruxelles (en cours)

ACCÈS AUX ALLOCATIONS D'INSERTION *
pour les - de 21 ans
www.Onem.Be/fr/nouveau/droit-aux-allocations-dinsertion-pour-les-personnes-de-moins-de-21-ans

AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ en Belgique et à l'étranger
www.Validationdescompetences.be/le-supplément-au-certificat-europass



RENFORCEMENT DE L'ESTIME DE SOI

61% des candidats ont plus confiance en eux
(Etude d'impact de Sonecom, 2012)

CERTIFICATION OFFICIELLE DES COMPÉTENCES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

Le Titre de compétence est un document officiel reconnu par les **partenaires sociaux sectoriels, les opérateurs d'emploi, d'enseignement et de formation** et délivré par les **gouvernements francophones**.

- Preuve de la maîtrise d'une ou plusieurs partie(s) d'un métier
- Mise en situation pratique jugée par des professionnels
- Délivré dans un Centre de validation des compétences agréé



REPRISE D'ÉTUDE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ACCÈS FACILITÉ AU JURY DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE * de l'enseignement secondaire ordinaire (CESS)
Infos et Contact: président du Jury - jurys@cfwb.be

ACCÈS ET DISPENSE lors d'un parcours de formation professionnelle *
Infos et Contact




*Conditions particulières:
www.validationdescompetences.be/avantages-du-titre-de-competence

ESTIME DE SOI

Réussir une épreuve de validation des compétences initie une dynamique de cercle vertueux et déverrouille une composante primordiale de l'insertion socioprofessionnelle : **l'estime de soi**.

Les personnes prennent conscience de leur valeur sur le marché du travail, de leur capacité d'adaptation ou encore de leurs **compétences transversales**¹⁷. Elles se sentent dès lors plus motivées et plus confiantes pour continuer à avancer et se projeter dans une nouvelle fonction ou formation.

¹⁶ <https://www.cvdc.be/les-avantages>

¹⁷ https://www.cvdc.be/sites/default/files/public/uploads/common/Guide_RECTEC.pdf



RECHERCHE D'EMPLOI

Le Titre de compétence est un outil précieux dans un processus de recherche d'emploi.

Indiqué sur un CV, il sert de **référence**, envoie le message d'une identité professionnelle reconnue et contribue dès lors à ce que la candidature soit remarquée lors du recrutement.

Pendant l'entretien d'embauche, il constitue un argumentaire en facilitant notamment le travail de la personne en charge du recrutement. Celle-ci pourra rapidement se faire une idée du **profil technique de la candidature** en prenant connaissance des compétences détaillées au verso du Titre.

Les candidats pourront également se référer au Titre pour mettre en avant leurs compétences transversales lors des questions concernant leur personnalité. En effet, en présentant et réussissant une épreuve exigeante, ils ont démontré leur capacité à développer et mobiliser des compétences transversales nécessaires à la présentation et la réussite d'une épreuve exigeante.

Enfin, la personne peut aussi présenter le Titre comme preuve de satisfaction aux éventuelles **obligations légales du secteur** (certification, hygiène, sécurité...) dans laquelle elle postule ainsi que comme contribution à **l'image de marque du métier ou de l'entreprise**.

ACCES A LA PROFESSION

Les Titres de compétence permettent, à certaines conditions, l'accès à la profession dans les secteurs suivants :

- La **coiffure/l'esthétique** : coiffeur(euse) autonome, esthéticien(ne),
- L'**automobile** : mécanicien(ne) réparateur(rice) de voitures particulières et véhicules utilitaires légers,
- L'**électricité** : installateur(rice) électricien(ne) résidentiel,
- La **construction** : carreleur(euse), couvreur(euse), maçon(ne), monteur(euse) en chauffage central, peintre décorateur(rice), plafonneur(euse), poseur(euse) de fermetures menuisées, coffreur(euse), installateur(rice) sanitaire,
- L'alimentaire : l'ouvrier(ère) boulanger(ère) pâtissier(ère).



Trois remarques importantes :

- La reconnaissance de l'accès à la profession n'est pas automatique : ce sont les **guichets d'entreprise**¹⁸ qui décident de l'admissibilité des Titres de compétence via la base de données **diplo**¹⁹.
- La valorisation des Titres de compétence dans le cadre de l'accès à la profession ne concerne pas les connaissances en gestion.
- Il faut disposer de l'**ensemble des Titres de compétence** associés à un métier pour que ceux-ci puissent être pris en compte.

CERTIFICATION SECTORIELLE

Equivalence avec le brevet cariste.

Le Titre de compétence peut être assimilé au brevet cariste. La personne qui obtient un Titre de compétence de **conducteur(rice) de chariot élévateur** est donc non seulement reconnue par les 3 gouvernements francophones mais aussi par le **Fonds sectoriel Transport et Logistique**²⁰.

Peintre industriel(le) et BCCA (Belgian Construction Certification Association).

Chaque Titre pour le métier de peintre industriel correspond à une possibilité de certification par l'organisme certificateur BCCA. Ils sont en principe indépendants l'un de l'autre.

Pour obtenir la **Certification BCCA** pour les peintres industriel(le)s et les métalliseurs et métalliseuses, la personne doit être engagée dans une entreprise conventionnée auprès du BCCA et l'entreprise doit prouver qu'elle a acquise une expérience dans une des fonctions liées au peintre industriel. Pour plus de renseignements : voir le **Centre de validation des compétences Pigment**²¹ ou sur le site du **BCCA**²².

Certificat d'aptitude en métier du froid.

Une personne qui obtient les 2 Titres de compétence de **Monteur(euse) frigoriste** ainsi que le Titre de **Technicien(ne) frigoriste et qui a réussi le QCM technique sera dispensé des deux épreuves pratiques et de l'épreuve théorique de l'examen d'aptitude en technique du froid**. Il s'agit d'une passerelle et non d'une équivalence puisque la personne doit encore réussir l'examen sur la législation européenne et régionale prévu pour obtenir le certificat d'aptitude en technique du froid.

ALLOCATIONS D'INSERTION – 21 ANS

Depuis le 1er septembre 2015, une personne de moins de 21 ans, au moment de sa demande d'allocations d'insertion, **peut faire valoir un Titre de compétence** pour solliciter le droit à des allocations. Disposer d'un Titre de compétence peut donc **contribuer à obtenir ces allocations**

¹⁸ <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/demarches-aupres-dun-guichet>

¹⁹ <http://www.diplodb.be/>

²⁰ <https://www.fstl.be/>

²¹ <https://www.validationdescompetences.be/centres/centre-de-competence-forem-pigments-56>

²² <https://www.bcca.be/fr>

puisqu'il est repris dans la liste des diplômes ou certificats utiles aux conditions d'octroi des allocations d'insertion. L'ensemble des conditions sont disponibles sur le site de l'**ONEM**²³ ou dans le **Formulaire 109/36**²⁴ Condition 21 ans.

FONCTION PUBLIQUE

Depuis janvier 2011, il est possible de valider et de valoriser les compétences des agents administratifs, ouvriers et techniques de niveau E et D dans les pouvoirs locaux et provinciaux ayant intégré la **Circulaire Furlan**²⁵ dans leurs statuts. La personne concernée peut alors valoriser le Titre de compétence obtenu au sein de son pouvoir local ou provincial dans le cadre d'un processus de recrutement ou d'évolution de carrière.

REPRISE DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU D'ÉTUDE

Accès et dispense lors d'un parcours de formation professionnelle

Les Titres de compétence facilitent l'accès aux formations ou permettent d'obtenir des dispenses pour en reprendre une. En effet, sur présentation d'un Titre, la personne peut valoriser ses compétences auprès des opérateurs de l'enseignement et de la formation professionnelle (FOREM Formation, Bruxelles-Formation, l'Enseignement de Promotion Sociale, l'IFAPME et l'Espace Formation PME)



Concrètement, les personnes sont dispensées des modules de formation correspondant aux compétences maîtrisées en les validant. Ces dispenses allant de quelques heures de formation à toute une année, dépendent du nombre de Titres de compétence obtenus en rapport avec la formation visée et des règles d'accessibilité et de dispenses en vigueur au sein de l'institution de formation concernée.

Par exemple, une personne qui détient ses 4 Titres de compétence de coiffeur(euse) sera dispensée de l'année préparatoire complète de la formation chef d'entreprise au sein de l'IFAPME ou de l'Espace Formation PME.

Vous trouverez toutes les formations concernées en vous rendant sur la partie « **accès et dispenses de formation** »²⁶

Découvrez
ICI la base
légale

JURY CESS DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Disposer d'un Titre facilite l'accès au jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'enseignement secondaire ordinaire (CESS) :

²³ <https://www.onem.be/fr/nouveau/droit-aux-allocations-dinsertion-pour-les-personnes-de-moins-de-21-ans>

²⁴ <https://www.onem.be/fr/formulaires/c10936-condition21ans-f>

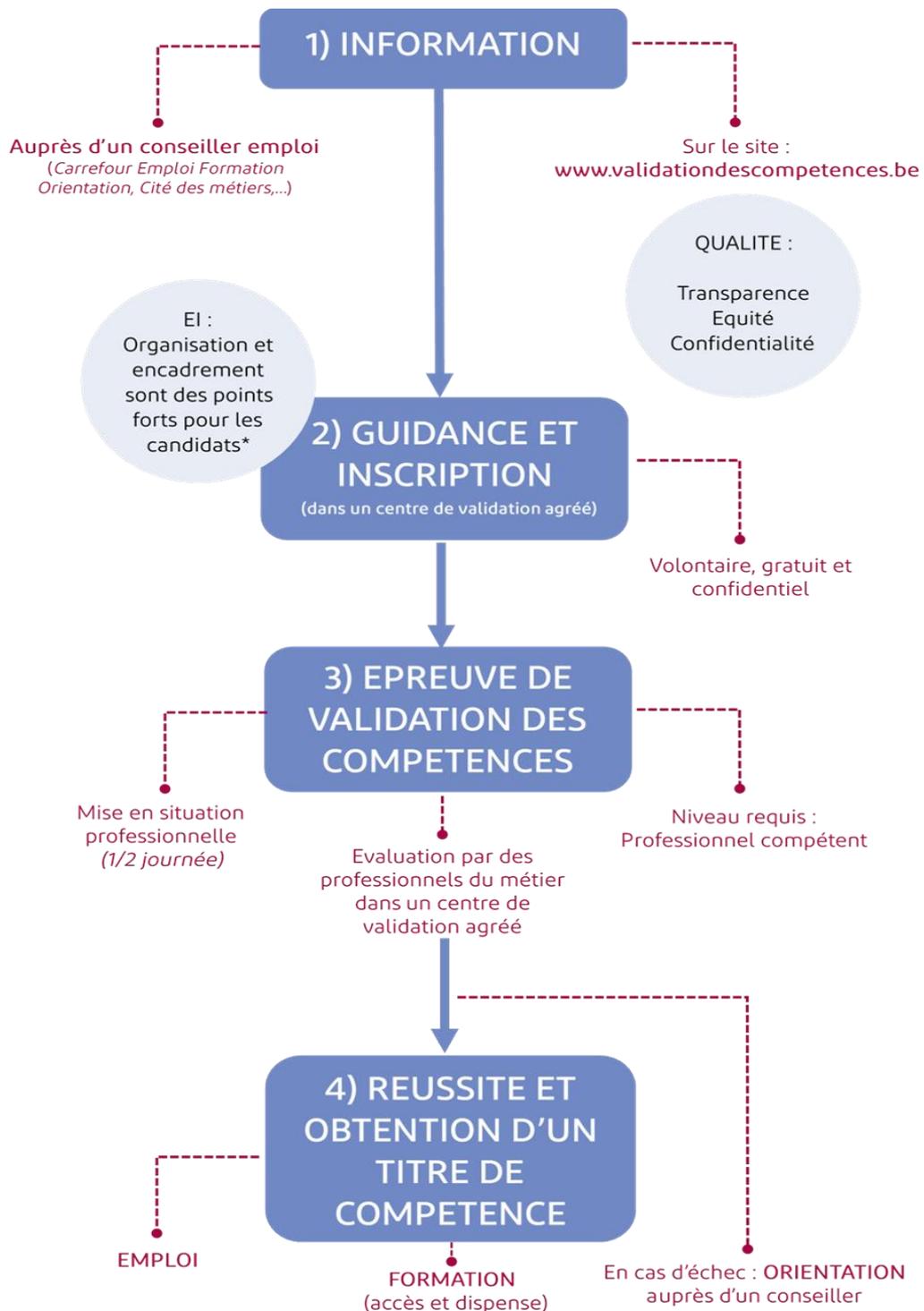
²⁵ http://crf.wallonie.be/doc-doc_id-151-lg-1-page-5-rub_id-16-site-1.html

²⁶ <https://www.validationdescompetences.be/sites/default/files/public/uploads/common/passerelle-formation.pdf>

Le Décret du 27 octobre 2016 (Chapitre IV- Section II - Dispenses d'examen, Article 18, §1er, 4°. M.B. du 18.01.2017) organisant les jurys de la Communauté française précise que : « *des dispenses d'interrogation d'une ou plusieurs matières peuvent être accordées par le Président du Jury (jurys@cfwb.be) aux titulaires d'un Titre de compétence, couvrant les cours pratiques en rapport avec l'orientation d'études présentée, délivré par le Consortium de validation des compétences.*»

3. PARTIE 3 : Parcours d'un stagiaire CISP intéressé par la validation des compétences

3.1. Introduction



* Etude d'impact de Sonecom, 2012

Pour obtenir un Titre de compétence, les personnes doivent **présenter** et **réussir** une **épreuve** de validation des compétences dans un **Centre de validation des Compétences**. Les épreuves peuvent être organisées dans des **implantations au sein du Centre agréé** ou sur des **sites extérieurs**.

Cette épreuve est le **cœur d'un processus** où tout est mis en œuvre pour optimiser les chances de réussite de la personne.

Si la logique commune à l'ensemble des candidats comporte 4 étapes invariables, chaque parcours est **personnalisable**.

Des étapes supplémentaires peuvent donc être ajoutées (ex : module de renforcement) afin de favoriser le succès des personnes.

La démarche est **gratuite, confidentielle** et **volontaire**.

Dans cette **troisième partie**, nous nous concentrerons sur le parcours d'accompagnement des stagiaires CISP intéressés par la validation des compétences.

Ce parcours a pour objectif de garantir aux stagiaires qui le souhaitent un accès au dispositif qui les sécurisent, leur permettent de se préparer au mieux et dès lors optimisent leurs chances de réussite.

Pour les stagiaires, **l'information, l'orientation et l'accompagnement durant la formation sont des axes cruciaux** qui alimentent la construction du projet post-formation.

Les impliquer et les rendre acteurs de cette démarche se révèlent être des priorités.

La personne en formation construit un projet professionnel ou formatif dont la validation peut être une des étapes.

Sans un accompagnement de qualité structuré et rapproché, il sera sans doute difficile d'aboutir à un résultat positif.

Les stagiaires ont souvent rencontré des parcours longs et difficiles, notre mission est donc de contribuer à leur éviter un nouvel écueil.

Pour avancer dans ses projets, la personne en formation doit en effet disposer d'un accompagnement de qualité qui lui permette :

- D'identifier les leviers et freins,
- De cibler les compétences acquises en formation et à l'occasion de son parcours de vie,
- D'être préparée à passer une épreuve devant un jury,
- De pouvoir optimiser le Titre réussi.

3.2. Les quatre étapes pour optimiser les chances de réussite du stagiaire

3.2.1. Etape 1 : Informer

L'objectif de cette première étape est de **s'informer pour comprendre, choisir et s'impliquer**.

Avant toute chose, il est nécessaire d'informer la personne sur l'outil validation des compétences comme une **opportunité** dans son parcours. L'objectif est de nouer un dialogue avec la personne, de répondre à toutes ses questions afin, notamment, de diminuer les craintes telles que par exemple la peur de l'évaluation.

Les **CONTENUS de l'information** portent sur :

- Les objectifs de la validation des compétences ;
- Les avantages du Titre de compétence (du point de vue de l'emploi et de la formation) ;
- L'obtention d'un ou plusieurs Titre(s), les contours de l'épreuve ;
- Les modalités d'inscription ;
- Les délais ;
- L'accompagnement organisé dans le CISP ;
- La ou les personne(s) en charge de la validation au sein de l'association.

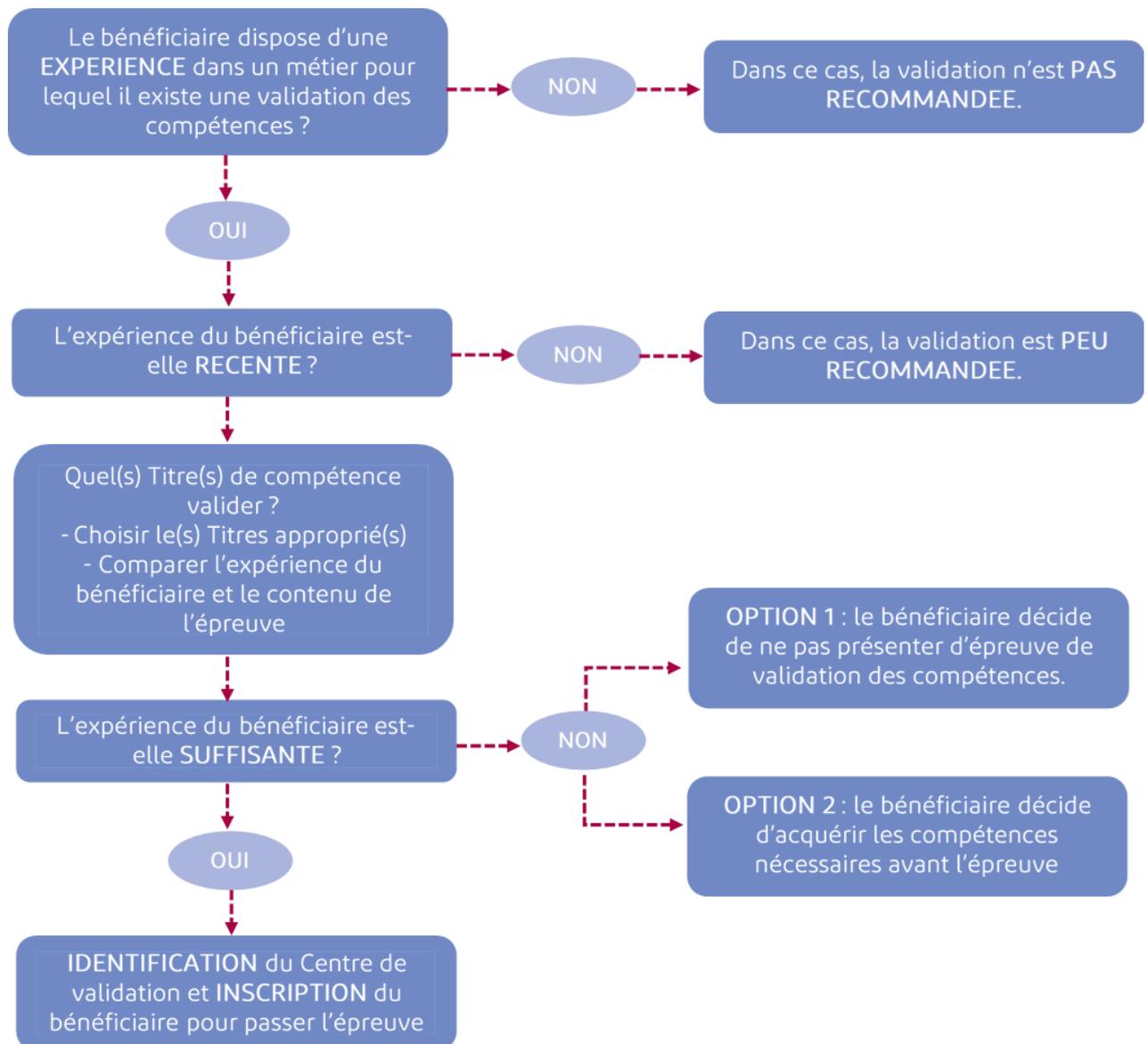
Les **FORMES que peut prendre l'information** sont multiples :

- Les supports qui présentent la formation (réseaux sociaux, flyers, canaux de communication des partenaires) à titre d'information de base,
- L'accueil dès l'entrée en formation de manière individuelle et/ou collective,
- La visite d'un Centre agréé en groupe ou seul,
- Une séance d'information organisée par le Centre agréé à destination des personnes en formation.

Le stagiaire bénéficie d'un **ACCOMPAGNEMENT RAPPROCHÉ** sous forme individuelle ou collective pour :

- Choisir le métier et le ou les Titre(s) de compétence,
- Examiner les compétences évaluées,
- Confronter positivement ses compétences à celles qui lui seront demandées,
- Déterminer les rôles et les missions de chacun.

Etapes de l'entretien individuel



Cette étape permet au stagiaire de choisir, en connaissance de cause, le(s)Titre(s)de compétence qui correspond(ent) à son expérience et de vérifier la pertinence de faire valider ses compétences. Cette logique contribue à augmenter les chances de réussite et à prévenir les situations d'échec.

Au terme de cette étape, toutes les données nécessaires pour opérer un **choix librement consenti** et s'engager ou non dans un parcours d'obtention d'un Titre de compétence auront été communiquées au stagiaire.

3.2.2. Etape 2 : Accompagner

Chaque personne participant à une formation au sein d'un CISP bénéficie d'un **accompagnement particulier** au regard de son projet professionnel et/ou formatif.

L'équipe la soutient en proposant :

- Une préparation adaptée à sa situation,
- Un soutien rigoureux et méthodique,
- Des conditions personnalisées d'accompagnement.

Les objectifs visés sont :

- Cerner la plus-value du choix réalisé,
- Vérifier sa démarche personnelle,
- Conforter la personne dans son le choix,
- Définir avec elle les outils à mettre en place pour réussir dans sa démarche,
- Examiner les étapes nécessaires à la réussite (obstacles et leviers).

Dans le cas où la personne a confirmé son projet de passation d'épreuve de validation des compétences, cette phase comportera notamment un **accompagnement spécifique du CISP** et une **guidance du Centre de validation des compétences**.

Le stagiaire choisit le Centre de validation des compétences en tenant compte :

- De la facilité d'accès,
- Des délais d'attente,
- De la collaboration existante avec le CISP.

La guidance est un **entretien réalisé par le Centre de validation des compétences** et plus particulièrement par le(la) responsable ou l'évaluateur-trice, visant à :

- **Informé précisément sur l'épreuve** et son niveau,
 - examiner les compétences évaluées,
 - confronter ses compétences à celles qui seront demandées,
- **Vérifier le choix du du/des Titre(s) de compétence,**
- **Evaluer les chances de réussite** en utilisant notamment l'outil de positionnement et donc la pertinence de présenter une épreuve,
- **Préciser le parcours d'accompagnement possible** à la présentation d'une épreuve (module de renforcement, formation, ...),
- **Expliquer les rôles et missions de chaque intervenant-e.**

Les pratiques en termes de guidance **varient** selon les Centres agréés :

- Par téléphone,
- Suite à une séance d'informations collective,
- En entretien individuel,
- Suite à une visite du Centre de validation des compétences. Celle-ci permet de découvrir l'environnement et de diminuer le stress le jour de l'épreuve
- ...

Certaines Centres agréés ont pris l'initiative d'investir et de développer cette étape du parcours. Ainsi, un temps plus important est consacré à la personne candidate pour l'accompagner et la rassurer. En outre, des documents synthétisant les bonnes pratiques, des conseils et astuces, les règles de sécurité lui sont remis.

La personne en charge de la guidance informe de la pertinence de présenter ou non une épreuve et conseillera sur l'opportunité d'opter pour un module de renforcement. Le(la) candidat·e reste néanmoins totalement libre de se conforter ou pas à l'avis émis.

La guidance contribue grandement à prévenir les situations d'échec, à y remédier et donc à augmenter les chances de réussite.

Sur base des résultats de la guidance et de la décision de la personne candidate, le CISP et/ou le Centre agréé pourront alors émettre un **plan d'actions précis** allant dans ce sens.

Ces éléments seront développés ultérieurement dans la partie 4.

3.2.3. Etape 3 : S'inscrire à l'épreuve et la présenter

1) S'INSCRIRE À UNE ÉPREUVE DE VALIDATION DE COMPÉTENCES

Lorsque la personne se sent fin prête, elle peut s'inscrire et présenter l'épreuve. S'inscrire à une épreuve dans un Centre de validation des compétences est une **démarche individuelle**.

Les Centres de validation des compétences programment des sessions d'épreuves. L'ensemble de la planification par secteur, métier et Centre est disponible sur **l'agenda²⁷** du site du Consortium.

Idéalement, ces étapes doivent avoir lieu avant la fin de la formation, ce qui conforte l'accompagnement et permet également de couvrir les frais de déplacement. Certains Centres CISP ont cependant mis en œuvre des actions de soutien des stagiaires après la fin de la formation.

²⁷ <https://www.cvdc.be/agenda>

2) PASSER L'ÉPREUVE

Pour rappel, l'épreuve de validation est une mise en **situation professionnelle individuelle** d'une demi-journée en moyenne se déroulant au sein d'un Centre agréé.

L'évaluation réalisée par un **jury** composé d'un-e évaluateur-trice et d'un-e observateur-trice repose sur une **grille normée et externe**. La grille d'évaluation ainsi que les procédures d'évaluation sont identiques dans tous les Centres de validation.

Le jour de l'évaluation, le Centre agréé accueille, remet les **consignes, évalue, délibère et communique** le résultat.

Le(la) candidat-e est **seul-e** pour passer son épreuve.



Les informations suivantes sont communiquées :

- Les compétences qui seront vérifiées,
- Les tâches à exécuter (temps, matériel, plan, ...),
- Les critères d'évaluation,
- Le rôle du jury,
- La manière dont les résultats seront délibérés et communiqués,
- Les dispositions pratiques (GSM, sortie de secours, ...).

Quelques conseils pour optimiser les chances de réussite de la personne candidate :

- Arriver à l'heure,
- Disposer du matériel nécessaire (matériel de sécurité, montre, ...),
- Ecouter les consignes,
- Savoir gérer un nombre important d'informations et de les prioriser,
- Demander des informations complémentaires au besoin,
- Gérer le temps de l'épreuve (ni trop vite, ni trop lentement),
- Effectuer les tâches à réaliser selon les consignes données.
- ...

3.2.4. Etape 4 : Suivre le stagiaire après l'épreuve

Cette dernière étape consiste à analyser les **résultats obtenus** afin de réagir en conséquence. Succès ou expérience non concluante, la personne a la possibilité d'obtenir un feedback de la part du Centre agréé.

Si l'épreuve est réussie, le Centre de validation des compétences met en avant les points forts de la personne, les points d'attention et les pistes de perfectionnement.

Le Titre de compétence est envoyé à son domicile annexé d'une lettre la félicitant et lui proposant des pistes pour valoriser son Titre de compétence dans la poursuite d'un parcours de formation.

L'obtention d'un Titre doit être valorisé dans le parcours du stagiaire vers l'emploi et la formation. Il peut notamment être intégré dans le CV, intervenir dans l'allègement d'un parcours de formation ultérieur.

En cas de non réussite, la personne reçoit également un courrier. Elle peut prendre rendez-vous avec le Centre de validation des compétences pour réaliser un **entretien de guidance post-épreuve**. Celui-ci visera à expliquer les raisons de l'échec, à valoriser les forces de la personne et à faire émerger des stratégies de progression pour dépasser les difficultés identifiées.

En effet, une personne ayant échoué une première fois une épreuve peut la représenter dès que l'agenda le permet et sans condition. Si la réussite n'est pas au rendez-vous lors de cette seconde tentative, un délai de 6 mois sera alors imposé afin de donner l'opportunité à la personne d'atteindre le niveau de professionnel compétent grâce à un renforcement de son choix (stage, formation, ...).

Dans tous les cas, l'échec ne remet pas en cause les qualités et compétences de la personne à la formation ni celles du personnel formateur.

Enfin, en cas de contestation de la décision du jury, le(la) candidat·e à la validation dispose de la procédure du traitement des plaintes internes au Centre de validation des compétences. La personne peut également compléter le **formulaire de plainte**²⁸ en ligne sur le site du Consortium.

Au niveau du CISP, un suivi est important à réaliser. Il sera développé ultérieurement dans la partie 4.

²⁸ <https://www.cvdc.be/plainte>

4. PARTIE 4 : La collaboration entre un centre CISP et un Centre de validation des compétences

4.1. Introduction

Décider d'initier un projet d'accompagnement à la validation des compétences doit s'envisager en toute connaissance de cause et en cherchant à établir une collaboration avec les Centres de validation des compétences.

C'est en comprenant les réalités et cadres de chacun, en créant progressivement une relation de confiance mutuelle que des collaborations au service des stagiaires CISP pourront se mettre en place.

4.2. Préalables pédagogiques et méthodologiques

4.2.1. Un libre choix

L'outil validation des compétences peut **soutenir des pratiques professionnelles existantes**, appuyer un projet collectif et impulser une dynamique participative.

Les actions et formations des CISP s'inscrivent dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle soutenant l'émancipation des personnes, leur projet de vie et de formation. Ce sont en effet les personnes qui sont au cœur des enjeux et des actions.

Les CISP doivent rester ouverts à tout le monde et l'entrée en formation ne peut être conditionnée à la capacité de s'inscrire dans un dispositif de validation. La validation est une opportunité dans le parcours des stagiaires pour faire reconnaître officiellement leurs compétences. Rappelons que cette démarche se réalise sur base volontaire de chaque personne.

A cet effet, les CISP disposent d'une **autonomie pédagogique**. Le fait de proposer aux stagiaires d'accéder à la validation des compétences reste pour le CISP une option et non une obligation. En outre, la manière dont l'accompagnement est organisé relève de la responsabilité du CISP.

4.2.2. Un projet d'équipe

Au niveau du centre de formation CISP, inscrire la validation des compétences dans la gestion des parcours est un projet d'équipe assorti d'un plan d'actions.

Intégrer ce nouvel outil dans les pratiques professionnelles relève d'une décision stratégique des instances de l'association.

Cette décision sera débattue en équipe pour en faire un plan d'action, ce qui demande :

- Une gestion du changement des pratiques professionnelles existantes,
- Une réflexion sur la méthode d'accompagnement,
- L'analyse des contenus des formations,
- Des partenariats entre opérateurs de formation,
- Des partenariats avec les Centres de validation agréés.

L'outil validation est une responsabilité collective du centre de formation.

Il est essentiel que le projet soit travaillé en équipe en vue de définir des objectifs, d'évaluer l'opportunité et les conditions dans lesquelles va se dérouler le processus de validation au sein du CISP, la mise en place de collaborations avec les Centres de validation des compétences. La démarche est donc collective. En cas de difficultés, l'équipe est une ressource.

4.3. Les quatre phases d'une collaboration réussie au service du public

Pour initier un projet de collaboration entre un CISP et un Centre de validation des compétences, un processus en 4 phases (à titre indicatif) a été développé.

Si schématiquement les phases sont représentées comme successives, elles interagissent dans la pratique et peuvent donc potentiellement se recouvrir ou s'écourter.



4.3.1. Phase 1 : Explorer



S'informer et se concerter constituent les fils conducteurs de cette première phase. Celle-ci contribue à la construction et l'adhésion d'une démarche collective au sein du CISP. Cette démarche se fait à la fois à l'interne du CISP et en collaboration avec les Centres de validation des compétences.

L'objectif poursuivi est triple :

- **Etablir un diagnostic** sur la pertinence et l'intérêt de certifier les compétences des stagiaires selon la formation suivie au sein du CISP,
- **Prendre** collégialement et institutionnellement **la décision** de poursuivre ou non le projet de validation des compétences,
- En cas de décision favorable, établir un **plan d'action concret** concerté.

Ce plan d'action présuppose d'envisager différents axes de travail :

- Comment **collaborer** avec les Centres de validation des compétences proposant les métiers visés ?
- Comment **accompagner** les stagiaires dans leurs démarches vers la validation des compétences ?
- Qui sera leur **référént** au sein de l'équipe CISP ?

Plus concrètement, durant cette étape, il est essentiel pour le CISP :

- de se questionner sur :

- La **plus-value** de la validation des compétences pour la personne en formation, l'équipe et le centre de formation,
- Les **compétences maîtrisées par la personne** au regard de celles requises pour réussir l'épreuve de la validation.

L'outil CISP « *Aide-mémoire à destination de l'équipe pédagogique* » en annexe n°2 de ce présent guide peut contribuer à ce processus.

- D'analyser les **chances de réussite**, le niveau d'exigences, les **besoins de formation complémentaire** des stagiaires.

- D'estimer les **ressources internes** disponibles et nécessaire en tenant compte des priorités du centre de formation et du temps de travail qui pourrait être affecté à cette action,

- D'apporter des réponses collectives aux questions qui se posent,

- Etc.

Il s'agit également de **bien comprendre en interne le dispositif de validation des compétences** afin de pouvoir soutenir les stagiaires et l'équipe.

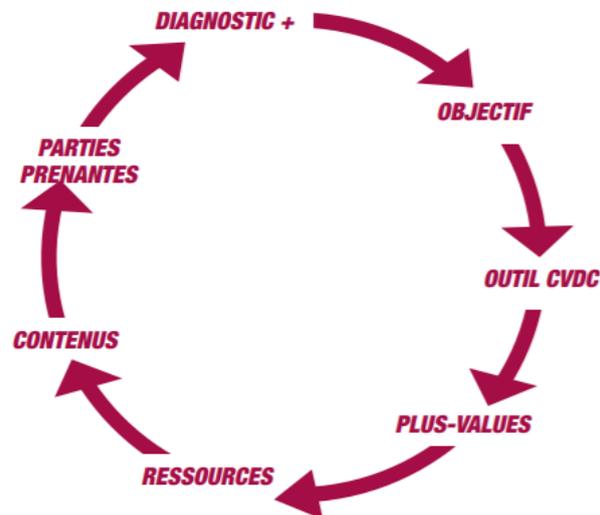
Cela se traduit par une recherche

d'informations sur :

- Les **métiers** proposés à la validation, ainsi que les **Titres** qui sont associés aux métiers et disponibles dans les Centres de validation des compétences,

L'outil « *Grille d'analyse du degré d'adéquation entre les compétences du candidat et les compétences évaluées lors de l'épreuve de validation des compétences* » en annexe n°3 de ce présent guide favorisera cette démarche.

- Les **compétences requises** lors de l'épreuve et les critères d'évaluation,
- Les **parties prenantes** (stagiaires, formateurs, opérateurs CISP partenaires, Centres agréés).



Votre diagnostic est positif !

Vous allez mettre en place l'outil validation

DES OUTILS ET RESSOURCES UTILES À LA PHASE D'EXPLORATION

1) Liste de questions pour établir un diagnostic à destination du CISP :

- Qu'est-ce que la validation des compétences ?
- Comment s'organise la validation des compétences ?
- Quel est le public visé ? Est-ce le public cible de mon CISP ? Qui sera concerné-e ?
- Pourquoi est-ce une démarche volontaire et confidentielle ?
- Quels sont les métiers proposés à la validation des compétences ? Où peut-on s'inscrire à une épreuve pour ces métiers ?
- Quels sont les acteurs incontournables ?
- Quelles sont les étapes essentielles ?
- Quels seront les apports et enjeux de la démarche pour le secteur, les stagiaires, le centre CISP et l'équipe ?
- Comment mettre en œuvre un processus d'accompagnement des personnes au sein du centre de formation ?

- Quels seront les points d'attention ? Quelles seront les balises et les conditions ? Comment associer l'équipe ?
- Quelles sont les ressources existantes en interne et en externe ? Quel sera le rôle de chacun ? Quel temps affecter à ce projet ?
- Quel plan d'action mettre en œuvre ensemble ? Quelles seront les étapes clefs ?
- Quels seront les engagements de part et d'autre ?
- ...

2) Le site internet du Consortium de Validation des Compétences :

<https://www.validationdescompetences.be>

Celui-ci vous fournit notamment des informations sur :

- Les **métiers** dont les compétences peuvent être validées (définition du métier ainsi que les activités et compétences liées au métier ; critères d'évaluation des compétences visées lors de la validation ; durée de l'épreuve ; Titres obtenus) ;
- Des **outils et des supports pour l'accompagnement** des personnes en formation, un outil d'auto positionnement pour toutes les unités,
- Les **coordonnées des Centres agréés** ainsi que leur agenda (séances d'information et sessions de validation),
- Toutes les actualités et projets comme, par exemple, le projet d'accompagnement dans les missions locales bruxelloises.
- ...

3) Le site internet de l'Interfédé :

<https://www.interfede.be/validation-des-competences>

Des actions de formation ou d'information sont menées à l'Interfédé en partenariat avec le Consortium.

Il s'agit notamment d'une **newsletter semestrielle** « Validation des compétences », de **supports audiovisuels** de sensibilisation, de ce **guide méthodologique** ou encore des moments de **formation** et de **rencontre**. L'ensemble de ces ressources est disponible à partir du site.

Il est en outre possible de contacter l'Interfédé pour recueillir des informations concrètes, trouver des références et contacts.

4) Les institutions publiques de formation pour adultes

Faire appel aux institutions publiques de formation pour adultes (Forem Formation, l'IFAPME, Enseignement de promotion sociale) permet de construire des partenariats en vue de compléter par exemple les contenus de formation.

5) Les témoignages et retours d'expérience

Solliciter les CISP et des stagiaires qui ont déjà passé une épreuve de validation des compétences permet de bénéficier de regards concrets et variés sur la validation des compétences. Vous trouverez à ce sujet quelques exemples en fin de guide ou sur le site de l'Interfédé.

C'est l'occasion de lever les craintes, de dialoguer de l'expérience menée, d'initier et de nouer des collaborations ou encore de partager des outils, d'apporter des ajustements à sa démarche, d'organiser des compléments de formation, des épreuves en interne.

6) Premier contact avec un ou des Centre(s) de validation des compétences

Il est possible de contacter directement les Centres de validation des compétences afin d'obtenir des informations spécifiques sur une épreuve, d'envisager une visite du Centre agréé ou encore de rencontrer un·e évaluateur·trice, ...

Visiter un Centre agréé apporte un éclairage important sur les pratiques propres à ce Centre agréé en particulier concernant l'accueil, l'information individuelle et collective, les contours de l'épreuve, la guidance avant l'épreuve et la guidance post-épreuve. En effet, ces éléments peuvent varier d'un Centre agréé à l'autre selon ses spécificités et ses réalités de terrain.

Par ailleurs, Les CISP peuvent informer les Centres de validation des compétences de leurs contenus de formation, des compétences acquises en formation, des informations données sur la validation, du processus d'accompagnement et des objectifs poursuivis par les stagiaires.

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Se rencontrer, c'est visualiser concrètement ce que chacun fait, d'où il vient, ses pratiques et préoccupations professionnelles. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

4.3.2. Phase 2 : Préparer



Après s’être positionné positivement sur l’opportunité de certifier les compétences des stagiaires, le CISP entre désormais dans la seconde phase dite « préparatoire ».

Elle consiste à identifier le type de collaborations souhaité sur base des **attentes et objectifs** de chacun, tant du CISP que du/des Centre(s) de validation des compétences.

Cette prise en compte des attentes de chaque acteur est une condition essentielle à la réussite de cette seconde phase.

Des premières actions peuvent facilement voir le jour au travers des **séances d’informations**, des **partages de documents**, des **comparaisons de référentiels** ou encore des **visites** de Centres agréés.

Après analyse des **référentiels de compétences**²⁹ et comparaison des programmes des formations des CISP, il peut être opportun que le CISP développe des modules complémentaires de formation afin d’amener les stagiaires à la maîtrise des compétences utiles.

Dans certains cas, lorsqu’une connaissance réciproque et une confiance est installée, le Centre de validation des compétences peut proposer au Centre CISP une collaboration plus étroite pour la **pré-inscription** des candidats à la guidance via **un accès à la plateforme de gestion des candidats**. Le Centre agréé formalisera ce type de collaboration avec le CISP par une convention précisant les engagements des parties.

Dans le cas où un besoin notamment en ressources humaines ou en matériel apparaît au niveau du Centre agréé, celui-ci pourrait proposer au Centre CISP de devenir un de leurs sites de validation. Il sera alors qualifié de **site extérieur**.

Le site extérieur travaille alors sous la responsabilité du responsable du Centre agréé et s’engage à participer aux exigences des démarches qualités (formation, épreuve à blanc, revues de Centre, audits internes et externes, ...)

Ce partenariat fait l’objet d’une convention qui sera soumise à l’approbation de l’institution publique de référence du Centre agréé et au Comité directeur du Consortium. Cette convention précise les modalités de collaboration et les engagements des parties.

Ce type de partenariat est illustré dans la partie « Et ça marche ! » ainsi que dans les vidéos de sensibilisation sur le site de l’Interfédé.

²⁹ <https://www.cvdc.be>

4.3.3. Phase 3 : Réaliser



Il est important de mettre en place dans les cas opportuns les formations de renforcement afin d'optimiser les chances de réussite de la personne candidate. Nous évoquerons ensuite l'étape obligatoire de l'inscription à l'épreuve de validation des compétences.

1) LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

AXE 1 : Renforcement des compétences « métiers / techniques »

Il est fréquent de voir que certaines personnes en amont de la validation disposent d'une majorité des compétences nécessaires pour réussir une épreuve mais qu'il leur en manque juste quelques-unes pour augmenter significativement leurs chances de réussite à l'épreuve. Ce constat peut également être réalisé suite à la comparaison entre le référentiel de compétences du CISP et de celui de l'épreuve.

La formation de renforcement est courte (max 1 semaine) et consistante (elle vise le développement de compétences).

Sa forme peut varier : stage, complément de formation au sein du CISP ou au sein du Centre de validation des compétences ou d'un autre opérateur.

De façon générale, 4 composantes de formation de renforcement ont été identifiées :

- La **familiarisation** est un module, permettant la prise en main d'une machine, la familiarisation avec un environnement, des outils... (réalisé au sein du Centre de validation des compétences). Cette action est réalisée en priorité dans les Centres de validation des compétences.
- Le **module spécifique cible un contenu défini** répondant à un besoin récurrent.
- Le **module différencié pour un métier donné**, pour une ou plusieurs personnes aborde un contenu individualisé, adapté à un besoin particulier/ponctuel.
- Le **stage en entreprise** permet la confrontation à une (autre) réalité de l'emploi (un poste de travail, un rythme, un travail en équipe...)
- Ces composantes sont proposées seules ou associées, en fonction des besoins de la personne candidate.

AXE 2 : les incontournables de l'épreuves et les compétences professionnelles transversales

Une attention particulière sera accordée à l'apprentissage des incontournables de l'épreuve lors de laquelle toute une série de compétences professionnelles transversales seront également mobilisées à savoir :

- Comprendre et respecter des consignes écrites et orales ainsi que les procédures de travail,
- Gérer le temps imparti,
- S'appropriier des termes techniques,
- S'adapter à l'imprévu,
- S'autoévaluer,
- Se déplacer jusqu'au Centre de validation des compétences
- Apprendre à gérer le stress,
- Appliquer les compétences transversales spécifiques au métier (tenue, langage, écoute, ...),
- Se mettre en condition d'être observé par un jury,
- Être disposé à accueillir les résultats,
- S'ajuster régulièrement,
- ...

2) INSCRIPTION ET ÉPREUVE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Si la guidance est favorable à la passation de l'épreuve, le(la) candidat-e peut décider de s'inscrire dans le Centre agréé de son choix.

Cette démarche a été développée précédemment dans la Partie 3 : Etape 3.

Selon les disponibilités du Centre agréé et les besoins du centre CISP, il peut être envisagé par le Centre de validation des compétences de rajouter des épreuves ou d'ajouter des places pour les stagiaires-candidats du CISP.

Il est bon de souligner que cette possibilité sera facilitée si l'étape de préparation entre les Centres CISP et les Centre de validation des compétences a été fructueuse.

Dans le cas où le Centre de validation des compétences et le CISP ont développé une bonne collaboration et une confiance mutuelle, le Centre agréé peut soutenir cette collaboration en donnant au CISP accès à un outil support pour réaliser la pré-inscription des candidats à la guidance. Ce partenariat fait l'objet d'un conventionnement, sa mise en place est conditionnée à l'accord du Comité directeur et est encadrée méthodologiquement par des formations du Consortium de validation des compétences.

Dans le cas où un CISP a été conventionné en tant que site extérieur par un Centre agréé, ce CISP travaille sous la responsabilité du Centre de validation des compétences avec lequel il est conventionné. Le site extérieur est tenu de respecter le manuel qualité du Centre agréé et plus précisément **les exigences Qualité** liées tant à la gestion administrative des sessions que du matériel associé aux épreuves et veillera au suivi les documents qualité correspondants. Lors du renouvellement de l'agrément du Centre, **les démarches Qualité** (la revue de Centre, les audits internes et externes) porteront sur l'ensemble des activités du Centres réalisées sur le site propre ainsi que sur le site extérieur.

Dans le cas d'un CISP devenu site de validation des compétences, celui-ci peut être amené à réaliser une guidance et une inscription ou à apporter un support logistique.

Dans les deux cas, ces démarches sont accompagnées et supportées méthodologiquement par des guides et des formations du Consortium de validation des compétences.

4.3.4. Phase 4 : Suivre les collaborations entre Centres CISP et Centres de validation



L'analyse continue des résultats, l'effet de la validation sur le parcours des personnes, l'échange d'informations constituent des moteurs à la poursuite du partenariat CISP-CVDC et des actions à destination des personnes en formation.

1) SUIVI DU CANDIDAT

Comme indiqué dans la partie 3, la personne aura pu obtenir un retour sur son épreuve de la part du Centre agréé.

Quel que soit le résultat et bien qu'il soit confidentiel, le travail d'accompagnement et de suivi par les CISP a toute son importance, particulièrement auprès des candidats qui n'ont pas réussi leur(s) épreuve(s).

L'analyse des résultats peut être individuelle ou en groupe.

La réalisation d'un **bilan** de l'expérience avec le stagiaire est utile pour :

- Lui faire prendre conscience de son **engagement** dans un projet qu'il construit,
- **Se situer** par rapport à son projet de départ,
- Recueillir son point de vue quant à l'**appui** dont il a bénéficié,
- Identifier les **difficultés** et les **leviers** utilisés pour y faire face,
- Recueillir son avis quant à l'**accueil, la guidance, la mise en situation professionnelle et la post-guidance** du centre de validation,
- Sensibiliser et motiver ses pairs,
- Organiser le retour d'information vers l'équipe, les stagiaires et le Centre de validation des compétences.

- Ajuster les pratiques en interne pour améliorer l'accompagnement des futurs candidats.

2) SUIVI COLLABORATION AVEC LES CENTRES

À la suite des épreuves passées par les stagiaires, il peut être intéressant pour un Centre CISP de prendre contact avec le Centre de validation des compétences afin d'obtenir des informations sur les pistes d'amélioration tout en respectant la confidentialité des résultats.

Dans le cas où le Centre CISP a eu l'opportunité de passer une convention pour avoir accès à **la plateforme de gestion des candidats**, il est prévu dans cette convention qu'un comité de pilotage se réunisse annuellement et procède à l'évaluation de la collaboration notamment sur les points suivants :

- Nombre de candidats dirigés vers la validation des compétences.
- Adéquation des compétences des candidats avec les épreuves.
- Qualité de la communication entre les partenaires.
- Délai de réalisation des épreuves.
- Bonnes pratiques mises en œuvre.

Dans le cas où le Centre CISP est devenu site extérieur, une revue de Centre aura lieu annuellement.

Dans les deux cas, ces démarches sont accompagnées et supportées méthodologiquement par des guides et des formations du Consortium de validation des compétences.

5. PARTIE 5 : Et ça marche ! Témoignages

5.1. Le site de validation du CESEP

Depuis janvier 2018, le CESEP est un site extérieur de validation de compétences du Centre IFAPME de Charleroi

Il valide deux unités de compétences pour le métier **d'employé(e) administratif(ive)** :

UC1 : Gérer un dossier de la constitution à l'archivage.

UC2 : Réaliser une synthèse exploitant des données préalablement saisies.

Pourquoi le CESEP est-il un site extérieur de validation des compétences ?

Devenir un site extérieur de validation des compétences a été assez rapide et s'est déroulé d'une façon très efficace ! En avril 2017, les premières démarches administratives ont eu lieu. Les contacts ont été facilités par des journées de visites organisées par l'Interfédé. Par la suite, le processus s'est déclenché efficacement pour terminer, cette année-là, par une épreuve à blanc validée par le Consortium de validation des compétences. L'investissement le plus important a été le temps de travail que l'équipe a dégagé pour ce projet. Le CESEP a dû également se procurer du matériel et l'organisation des épreuves s'est faite relativement rapidement.

Pour le centre CISP, cette démarche fut bénéfique à plusieurs niveaux.

En effet, s'inscrire dans ce projet donne de la **cohérence au parcours de formation**. La motivation des stagiaires s'en trouve accrue et celle de l'équipe également. Le CESEP a restructuré toutes les formations bureautiques au regard de ce projet. Ce chantier a demandé un travail d'équipe de longue haleine, avec pour objectif d'être le plus pratique possible et le plus en phase avec les critères de la validation des compétences. Les épreuves de validation restent bien entendu confidentielles, il n'y a que la thématique qui est connue de toutes et tous.

Un autre apport a été de pouvoir faire de **l'insertion par un autre moyen que la formation**. Par exemple, certains travailleurs du secteur public participent à la passation de l'épreuve ou encore des travailleurs en article 60 qui, après avoir validé leurs compétences, obtiennent un contrat plus facilement au sein de leur structure.

Le CESEP a pu également créer de **nombreux partenariats avec d'autres CISP**. Ceux-ci encouragent leurs stagiaires à participer aux épreuves, et certains formateurs deviennent des observateurs extérieurs dans le dispositif pour d'autres stagiaires. Cela a permis, de créer de la cohésion entre les centres dans le Brabant Wallon, qui sont davantage en contacts, et de faire union.

En 2018, le CESEP avait pour objectif de réduire les délais d'attente de passation qui était parfois de plusieurs mois. Il a ainsi pu valider les compétences de plus de 150 candidats.

Que représente la validation des compétences pour les stagiaires ?

Pour le stagiaire, c'est une reconnaissance, par un tiers, de leurs compétences. Ils en sortent valorisés. De plus, ils se sentent mieux outillés pour passer un entretien d'embauche, davantage légitimes. C'est un vrai plus pour leur confiance en eux.

En conclusion, la validation des compétences est enrichissante pour les CISP et les bénéficiaires. Elle apporte une plus-value importante. Le CESEP est ravi d'y contribuer.

5.2. T'Event

Qu'est-ce que T-Event ?

Depuis 2004, T-Event³⁰ est un CISP du CPAS de La Louvière tout comme La Ferme Delsamme. « En 2009, T-Event est agréé comme Centre de validation des Compétences conventionné avec Le Forem de Charleroi pour délivrer des Titres de compétence » En effet, sur base d'une démarche volontaire du candidat, ce dernier peut acquérir un ou plusieurs Titres dans les métiers d'Auxiliaire technique du spectacle, de Technicien(ne) des Arts de la scène et de l'événement, de Régisseur(euse) et ce, à la Cité minière du Bois-du-Luc.

Pourquoi T-Event est-il un Centre de validation des Compétences conventionné avec Le Forem ?

Au départ, nous pensions (et pensons toujours) qu'une formation qui permet d'accéder à un « papier » est un plus. C'est un moteur pour l'emploi et la construction d'un parcours. Un Titre est, en effet, une reconnaissance officielle délivrée par des professionnels du métier.

A l'époque, nous partions avec les stagiaires au Québec pour qu'ils puissent acquérir une expérience professionnelle minimale car il n'existait pas d'initiative qui leur correspondaient. Ces déplacements annuels étaient coûteux et énergivores. C'est pourquoi l'idée de créer une offre de formation et de nous tourner ensuite vers la validation nous a paru complémentaire.

Par ailleurs, contribuer à l'identification des compétences nécessaires aux métiers du spectacle, les faire reconnaître sur le marché de l'emploi était un enjeu majeur. C'est donc tout naturellement que nous avons participé aux commissions de construction des référentiels au sein du Consortium.

C'était également l'occasion de contribuer au développement d'un pôle d'expertise culturelle reconnu dans notre région. Un beau défi !!

Quelles sont les plus-values de la validation pour les candidats ?

Depuis 2011, un dispositif permet de valider et de valoriser les compétences des agents administratifs, ouvriers et techniques de « faible qualification » des pouvoirs locaux et provinciaux ayant intégré la circulaire dans leurs statuts. Le métier d'« auxiliaire technique du spectacle » est concerné. C'est une avancée pour les travailleurs des Centres culturels du

³⁰ T-Event a vu le jour en 2004 à l'initiative des deux porteurs de projets, Régis PELLETTI et Fred CACCIATORE, tous deux directeurs.

secteur public. Lorsque la personne a fait valider ses compétences, les Titres de compétence délivrés par le Consortium sont reconnus en vue d'une possible revalorisation.

Dans les métiers du spectacle, les personnes disposent de parcours éclectiques, entremêlés de ruptures. La validation est une réponse appropriée car elle permet de faire reconnaître de manière officielle un ou plusieurs savoir-faire issus de l'expérience. La démarche est souple, c'est en quelque sorte un test pratique de mise en situation professionnelle évalué par des gens du terrain qui sont du métier. Le Titre est un certificat professionnel.

Et pour les stagiaires du CISP ?

Au fil du temps, au sein du CISP, pour les stagiaires qui le souhaitent, la formation et l'information par les pairs a pris tout son sens !! Peu d'entre eux ont pu, en effet, suivre des parcours formels de formation. Ces derniers ne correspondent pas à leurs besoins. Le bouche à oreille « oui, c'est possible » convainc les plus frileux et il y a un effet « boule de neige ». Notre équipe est attentive à laisser un libre choix aux personnes qui rejoignent le dispositif à condition qu'elles soient prêtes et qu'elles en fassent le choix. La validation permet à des personnes qui ne rentreraient pas dans les cadres classiques de la formation, de rejoindre le système et d'y évoluer. C'est ainsi que quelques-unes d'entre elles ont poursuivi une trajectoire en Haute Ecole. Et pourquoi pas ?

Quels sont les défis pour le CISP ?

Etre Centre de validation des compétences conventionné est pour T-Event et son équipe, une formidable reconnaissance du travail accompli par les CISP.

Ce n'est cependant pas une mince affaire. Nous nous sommes engagés à organiser 50 épreuves par an, ce qui requiert un encadrement administratif et logistique certain. Pour ce faire, l'investissement en temps, ressources humaines, finances et matériel est énorme.

Au-delà des considérations financières, les conditions de passation de l'épreuve doivent absolument reproduire les critères professionnels et de qualité du métier, ce qui nécessite d'être très au fait de l'évolution du secteur.

Cela implique également que T-Event soit audité tous les 5 ans car la rigueur et la qualité sont le fil rouge de la validation.

Pour mener à bien sa mission, T-Event dispose de partenaires de choix que sont le CPAS de La Louvière et le Forem. Sans leur accompagnement et leur investissement, davantage d'obstacles seraient rencontrés.

Et ce serait dommage pour les candidats et les stagiaires du CISP qui disposent de la faculté de construire un parcours cohérent grâce à ce réseau de partenaires !!

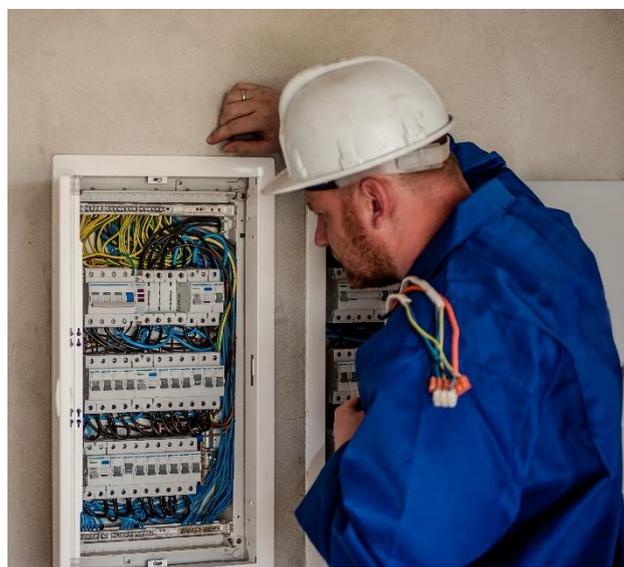
5.3. Le CISP Edit de Verviers

Depuis 1987, Edit³¹ organise des actions d'insertion socioprofessionnelle destinées à des demandeurs d'emploi à Liège et à Verviers. Les formations en vente, logistique nettoyage, cuisine, électricité, orientation professionnelle collective sont agréées CISP. Le module électricité se donne au Centre Edit de Verviers durant 24 semaines. C'est dans cette filière que les stagiaires ont l'occasion, s'ils le souhaitent, de faire valider leurs compétences, en tant qu'installateur(rice) électricien(ne) résidentiel, à l'issue de leur formation. Danièle Schoonbroodt, Formatrice, et Jean-Gérard Leyens, Formateur en électricité, coordonnent cette action en collaboration étroite avec le Centre agréé de l'Ecole de Promotion Sociale Saint-Laurent à Liège. La certification visée est le titre 1,2 et 3 d'installateur(rice) électricien(ne) résidentiel.

Que représente la validation pour vos stagiaires et votre centre ?

Deux modules de formation en électricité ouverts à 7 candidat(e)s sont organisés chaque année au centre EDIT.

En cas de réussite des épreuves, les stagiaires sont dispensés de l'année préparatoire à l'IFAPME qui leur donne accès à la profession. Cela leur permet d'envisager une poursuite d'un parcours de formation tout en l'allégeant. En effet, certains d'entre eux ne peuvent malheureusement poursuivre une qualification faute de moyens et privilégient dès lors la recherche d'un débouché professionnel. Disposer d'un titre reconnu permet d'accéder plus facilement à l'emploi.



Par ailleurs, les stagiaires passent l'épreuve à l'Institut Saint-Laurent, une école industrielle très réputée. Cela valorise les stagiaires, renforce leur estime de soi et contribue à la fierté familiale car ils ont réussi un EXAMEN !! C'est en quelque sorte pour Edit une reconnaissance de la qualité et de la pertinence de la formation.

L'électricité est un métier pour lequel les entreprises recrutent même en temps de crise. Cela motive les stagiaires et donne du sens au fait d'entrer en formation.

Quelles sont les actions réalisées pour soutenir la validation des compétences des stagiaires ?

L'installateur(rice) électricien(ne) résidentiel place et raccorde les circuits électriques résidentiels. Il met l'installation en service et s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation résidentielle nouvelle ou existante). C'est un métier qui

³¹ <http://www.editasbl.be/>

demande de la précision et de la rigueur. Plusieurs étapes sont nécessaires pour passer la validation. Un test de connaissance du Règlement Général des Installations Electriques (RGIE) est un prérequis pour passer l'épreuve. Le RGIE énonce les règles de sécurité. Comme de nouvelles règles sont entrées en vigueur en juin 2020, nous avons adapté nos contenus de formation.

Le test RGIE se déroule en nos locaux sous forme de QCM comme au Centre agréé. S'ils le réussissent, les stagiaires sont dispensés et ne doivent plus le présenter au Centre de validation des compétences.

Les stagiaires s'entraînent également à réaliser une installation électrique simple et complexe et des dépannages.

Pour maximiser ses chances de réussir l'épreuve, la personne stagiaire doit être accompagnée de manière constante et rapprochée. Cela consiste en la réalisation d'un bilan des compétences et un test de positionnement qui permet de vérifier si la personne est prête à entamer un processus de validation des compétences. Des informations sur le dispositif de la validation des compétences, le soutien à l'inscription aux épreuves sont également précieux. Des cours de français orientés métier assurent au besoin la bonne compréhension des consignes et des termes techniques au cours de l'épreuve.

L'organisation de 400 heures de stage dans des entreprises du secteur de l'électricité générale ou industrielle, du câblage d'armoires ou en tant que frigoriste, permet d'exercer les compétences acquises en situation professionnelle.

Quels sont les défis à relever ?

En tant que formateur en électricité, il est nécessaire d'ajuster régulièrement la formation à l'évolution du métier et aux contenus de l'épreuve. Ces adaptations doivent être vécues comme un « plus », ce qui nous permet d'être au plus proche des réalités professionnelles et de proposer une formation en lien avec les évolutions techniques.

La préparation mentale du candidat, le « drill » systématique, des mises en situation pratiques sont incontournables. En effet, la gestion du stress, du temps et des priorités, la pression que pourraient ressentir les stagiaires ne doivent pas être minimisées. Plus que le manque de maîtrise des compétences techniques, ces dernières sont le plus souvent la cause de l'échec. La prise en compte de ces facteurs humains fait partie intégrante du dispositif d'accompagnement à la validation des compétences. C'est pour cela qu'il est important de n'envoyer que les personnes que l'on pense amener à la réussite.

Des partenariats porteurs

Depuis 2011, 90 personnes ont passé la validation des compétences avec un taux de réussite de 99% pour le RGIE, 86 % en électricien(ne) installateur(rice) résidentiel et 84% en dépannage.

Cette réussite résulte d'une confiance et d'une collaboration étroite entre Saint-Laurent et Edit dont les fondements sont un travail d'échanges constant, un ajustement et des évaluations mutuelles.

D'autres partenariats soutiennent également le parcours des stagiaires.

Volta, Fonds sectoriel du secteur de l'électricité octroie un soutien financier lors de la conclusion d'un CDI dans l'année qui suit la fin de formation. L'IFAPME organise une formation chef(fe) d'entreprise installateur(rice) électricien(ne) qu'elle présente aux stagiaires en nos locaux. Cela leur permet d'être bien informés et de se questionner sur les conditions concrètes d'une poursuite de formation.

Enfin, les entreprises qui accueillent nos stagiaires pour leur permettre de mettre en œuvre les compétences professionnelles et savoir-être indispensables à la validation sont également le moteur de cette action.

5.4. Les stagiaires en parlent !

1) SOUAD – STAGIAIRE À CHANTIER, A PASSÉ L'ÉPREUVE EN AIDE-MÉNAGÈRE

Comment avez-vous connu le système de la validation de compétences ?

C'est à l'ASBL Chantier que j'ai appris l'existence de la validation de compétences... Je pense que c'est l'un des agents d'insertion qui m'en a parlé à l'entrée de ma formation.

Comment vous êtes-vous préparée ?

J'ai appris le métier d'aide-ménagère grâce à Séverine et Fatima. Elles m'ont signalé que j'étais prête à passer l'épreuve lors des chantiers et de mon bilan.

Le rendez-vous avant l'évaluation, est-il rassurant pour l'épreuve définitive ?

Oui... M.XXX m'expliquait que, parfois, les personnes qui se présentent pour passer une épreuve sont fort stressées mais ce n'était pas mon cas. J'ai pu voir les locaux et ce qui était attendu de moi.

Comment avez-vous vécu l'épreuve ?

Je me sentais à l'aise. J'ai expliqué au jury ce que je faisais comme je le faisais avec mes formatrices à l'ASBL Chantier. Je n'ai pas eu peur ! Et je pense qu'ils étaient contents de moi car ils m'ont dit que je n'avais rien oublié ! J'étais contente...

Qu'est-ce qui vous a le plus stressé : le temps ou les tâches ?

Je ne me suis pas pressée lors des épreuves, ils nous laissent vraiment le temps d'agir et de réaliser les tâches à notre rythme. Mais je pense avoir été suffisamment rapide.

Pensez-vous que l'épreuve pourrait être améliorée ?

Je ne pense pas... J'ai vécu une belle expérience. Il y avait quelques différences dans les produits à utiliser mais avec un peu de logique et une bonne préparation, c'était surmontable.

Constatez-vous une différence dans votre travail au quotidien ?

Non... La réussite de l'épreuve concrétise simplement mes acquis.

Pensez-vous que c'est un plus pour votre recherche d'emploi ?

Oui... Je l'ai rajouté à mon curriculum vitae. J'en ai parlé au Passage 45 (CPAS de Charleroi) lors des recherches d'emploi parce que je pense que le Titre de compétence obtenu démontre que je connais ce qu'il faut pour travailler.

L'avez-vous dit à vos proches ? Comment ont-ils réagi ?

J'en ai parlé avec mon frère, qui était content pour moi. Les autres stagiaires de l'ASBL Chantier étaient fort présentes à mon retour.

Conseilleriez-vous cette épreuve à quelqu'un d'un autre ?

J'en ai parlé aux autres stagiaires en leur signalant que la réussite de l'épreuve démontrait qu'elles avaient acquis les savoirs et savoir-faire du métier. Je leur ai conseillé...

2) LUKUSA – STAGIAIRE À CHANTIER, A PASSÉ L'ÉPREUVE EN AIDE-MÉNAGÈRE

Comment avez-vous connu le système de la validation de compétences ?

Lorsque j'étais en formation à l'ASBL Le Gerموir, avant ma formation à l'ASBL Chantier, j'avais déjà eu l'occasion d'essayer de passer une épreuve de validation, mais j'avais raté.

Comment vous êtes-vous préparée ?

Avant, c'était trop tôt, je n'avais pas la maîtrise du travail et les connaissances nécessaires. Grâce à l'ASBL Chantier, ça a été le cas.

Le rendez-vous avant l'évaluation, est-il rassurant pour l'épreuve définitive ?

Je n'ai pas visité le Centre avant l'épreuve comme c'était un second essai.

Comment avez-vous vécu l'épreuve ?

Je me sentais rassurée car j'avais déjà passé l'épreuve, mais il y a quand même beaucoup de stress. Je pense que je n'étais pas concentrée à 100% mais les connaissances ont compensé cela.

Qu'est-ce qui vous a le plus stressé : le temps ou les tâches ?

Je pense que le temps imparti pour l'épreuve est suffisant. Mais je suis restée jusqu'au bout car j'étais un peu désorganisée et je suis revenue plusieurs fois sur des tâches déjà faites.

Pensez-vous que l'épreuve pourrait être améliorée ?

Je trouve que les épreuves étaient bien faites. On se fait évaluer sur les tâches que l'on apprend à réaliser en formation.

Constatez-vous une différence dans votre travail au quotidien ?

L'épreuve permet de constater si on connaît bien les différentes connaissances, si on maîtrise les compétences mais aussi, et surtout, si on est bien organisé. C'est important dans notre travail.

Pensez-vous que c'est un plus pour votre recherche d'emploi ?

Oui. Lorsque je recherche de l'emploi et lorsque je suis allé au Passage 45 (CPAS de Charleroi), on m'a toujours dit que c'était vraiment important d'avoir réussi les validations.

L'avez-vous dit à vos proches ? Comment ont-ils réagi ?

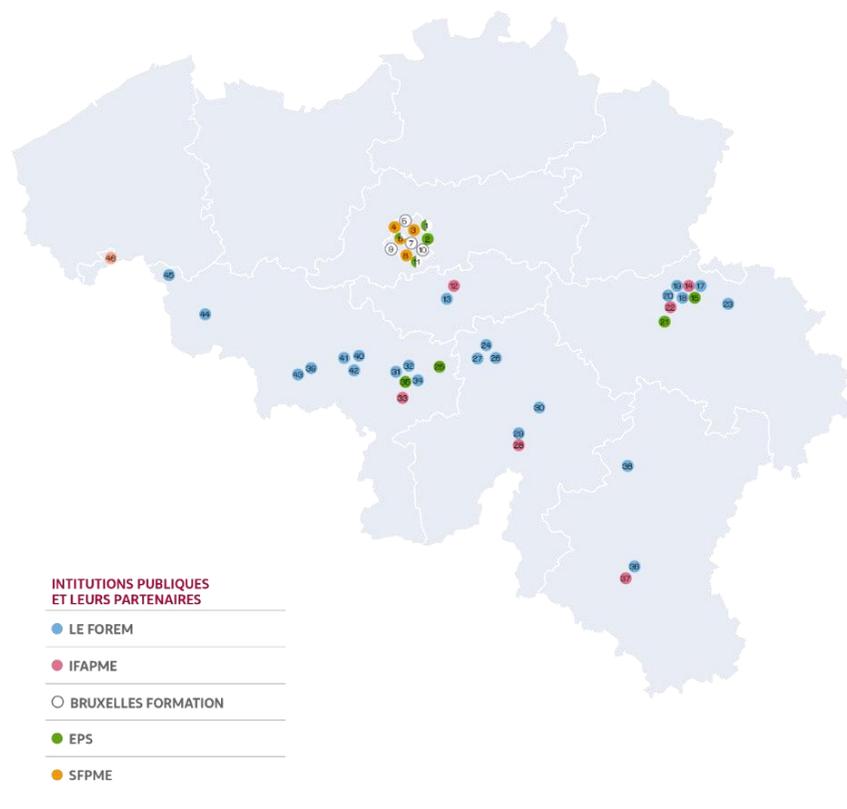
J'en ai parlé à des proches et on m'a toujours félicité. Ils sont fiers de moi, mes enfants surtout.

Conseilleriez-vous cette épreuve à quelqu'un d'un autre ?

Oui. Je conseille à toutes mes collègues de l'ASBL Chantier d'essayer au moins une épreuve de validation de compétences. C'est faisable.

6. Annexes

6.1. Liste des Centres de validation des compétences³²



³² En date du 31 décembre 2020.

BRUXELLES

- 1 - 1 - Centre de validation bruxellois des métiers du tertiaire
- 2 - Centre de validation des compétences de l'EPS Bruxelles Ouest
- 3 - Centre bruxellois de validation Tuteur en entreprise - SFPME
- 4 - Centre de validation des compétences EPS CERIA-Bruxelles
- 5 - Centre de validation bruxellois des métiers technologiques
- 6 - 6 - Centre de validation bruxellois des métiers de l'horeca
- 7 - Centre de validation bruxellois des métiers de la construction
- 8 - Centre de validation EFP
- 9 - Centre de validation bruxellois des métiers de la logistique
- 10 - Centre de validation Coach Bruxelles
- 11 - 11 - Centre de validation bruxellois des métiers du tertiaire
Site : Astronomie

WALLONIE

BRABANT WALLON

- 12 - Centre IFAPME de Charleroi (Site : Nivelles)
- 13 - Le Forem -Centre de formation du Brabant wallon

LIÈGE

- 14 - Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers
- 15 - Centre de validation des compétences de l'EPS de Liège
- 16 - Le Forem-Centre de formation Corail
- 17 - Centre Coach Liège
- 18 - Centre de compétence Technifutur
- 19 - Centre de compétence Forem - Logistique Liège
- 20 - Centre de compétence Forem-ConstruForm Grâce-Hollogne
- 21 - Centre de validation des compétences de l'EPS Huy-Waremme
- 22 - Centre Epicuris
- 23 - Centre de compétence Forem-FormAlim

NAMUR

- 24 - Le Forem-Centre de formation de Saint-Servais
- 25 - Centre de validation des compétences de l'EPS Sambreville
- 26 - Horeca Formation Wallonie
- 27 - Le Forem-Centre de formation de Floreffe
- 28 - Centre IFAPME de Dinant
- 29 - Le Forem-Centre de formation de Dinant
- 30 - Centre de compétence Technobel

HAINAUT

- 31 - Centre de compétence Technocampus
- 32 - Centre Coach Charleroi
- 33 - Centre IFAPME de Charleroi
- 34 - Centre de compétence Forem-ConstruForm Châtelineau
- 35 - Centre de validation des compétences de l'EPS de Charleroi-Hainaut Sud
- 39 - Le Forem-Centre de Formation de Mons
- 40 - Centre de compétence Forem-Logistique La Louvière
- 41 - Centre de Compétence Forem - Pigments
- 42 - T-Event
- 43 - Centre de compétence TechnocITé
- 44 - Le Forem - Centre de formation Construction Tournai
- 45 - Le Forem-Centre de formation de Mouscron
- 46 - Centre de validation des compétences de l'EPS Mouscron - Comines - Picardie

LUXEMBOURG

- 36 - Centre de compétence Forem-Wallonie Bois
- 37 - Centre IFAPME Luxembourg
- 38 - Centre de compétence Forem Tourisme Marche-en-Famenne

6.2. Aide-mémoire à destination d'une équipe pédagogique

A ÉVITER

- Surestimer les possibilités de validation, évaluer le risque d'entreprendre une démarche de validation si les écarts entre les acquis et la certification sont trop importants.
- Vouloir aller trop vite.
- Ne viser qu'un seul projet de certification qui empêche d'envisager d'autres voies.
- Ne pas prévoir d'obstacle.

A PRENDRE EN COMPTE

- Bien s'informer avant de se lancer.
- Utiliser et repérer toutes les sources disponibles (Site, référentiels, conseillers)
- Opérer un choix de validation tenant compte de ce qui est important pour elle/lui, de ses acquis et de contexte socio-économique.
- Se fixer des délais et des étapes.
- Investir du temps et de l'énergie pour faire aboutir son projet.
- Identifier les acquis en prenant compte toutes les expériences personnelles, professionnelles ou formatives.

ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

- Réflexion approfondie permettant de situer la validation dans un projet professionnel et personnel en tenant compte du point de vue de la/ du candidat(e).
- Retour sur le parcours : inventaire des expériences professionnelles et volontaires. Etablir pour ce faire un inventaire descriptif de ces activités de manière précise, identifier le contexte et les procédures mises en œuvre.
- Soutenir la passation de l'épreuve en la préparant (cibler des points d'attention) par la mise en situation professionnelle (moyens, ressources, rôle de chacun, critères d'évaluation).
- Prise en compte du projet et du degré d'autonomie de la personne.
- Étalaé dans le temps.
- Constant avec un interlocuteur fixe.

6.3. Grille d'analyse du degré d'adéquation entre les compétences du bénéficiaire et celles évaluées lors de l'épreuve de la validation des compétences ?

1) OUTILS

Vous aurez besoin des outils suivants :

- Les fiches « Information détaillée » et « Compétences évaluées »³³.
- L'analyse comparative des compétences du référentiel de validation des compétences et du référentiel/cahier de charge formation de votre EFT ou OISP.
- La grille d'analyse du degré de faisabilité présentée ci-dessous.

2) MARCHE À SUIVRE

Etape 1 : Préliminaires : voir tableau 1 – vos coordonnées

- Déterminer la ou les personne(s) responsable(s) de l'analyse du degré d'adéquation.
- Compléter le cadre d'informations sur votre organisation.

Tableau 1 - vos coordonnées : cadre d'information sur votre organisation

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Centre de formation | |
| Situation géographique | |
| Public-cible | |
| Formation en lien avec le Titre de compétence associé à un métier proposé à la validation | |
| Potentiel de candidats à la validation | |
| Déterminer le(s) Centre(s) de validation des compétences concernés | |

Etape 2 : Analyse comparative des compétences du référentiel de validation des compétences et du référentiel formation de votre eft/oisp : voir tableau 2 – grille comparative

Objectif : vérifier si les compétences liées aux activités-clés du référentiel compétence sont reprises dans votre référentiel/cahier de charge formation :

- Prendre connaissance du **référentiel de validation des compétences** repris sous la dénomination « Compétences évaluées ».

³³ A titre d'exemple pour le métier d'Agent(e) d'accueil : <https://www.cvdc.be/metiers/agente-daccueil>

- Compléter le tableau 2 – grille comparative :

Tableau 2 : grille comparative

| Partie 1 | | | | | Partie 2 | Partie 3 | |
|----------------------------------------|-----------------|-------|-------------|--------|-------------------------------------------------------------------------|------------|-----|
| Référentiel Validation des compétences | | | | | Référentiel métier de formation | Evaluation | |
| Code | Activités- clés | Code | Compétences | Tâches | Compétences reprises dans le référentiel de formation de votre EFT/OISP | OK | NOK |
| 01 | | 01.01 | | | | | |
| | | 01.02 | | | | | |
| | | 01.03 | | | | | |
| | | 01.04 | | | | | |
| | | 01.05 | | | | | |
| 02 | | 02.01 | | | | | |
| | | 02.02 | | | | | |
| | | 02.03 | | | | | |
| | | 02.04 | | | | | |
| | | 02.05 | | | | | |
| | | 02.06 | | | | | |
| | | 02.07 | | | | | |
| 04 | | 04.01 | | | | | |
| | | 04.02 | | | | | |
| | | 04.03 | | | | | |
| | | 04.04 | | | | | |

- Partie 1 : sur base du référentiel de compétence (tableau des activités-clés et compétences).

- Partie 2 : sur base de vos documents.

- Partie 3 : sur base de la comparaison entre partie 1 et 2 :

→ La formation rencontre les compétences reprises à la validation : OK

→ La formation ne rencontre pas les compétences reprises à la validation : NOK

- Reprendre les NOK :
 - Vérifier si la compétence n'est pas suivie d'un * qui indique qu'elle ne sera pas vérifiée lors de l'épreuve.
 - Apporter une remédiation à la compétence non rencontrée (organisation d'un module complémentaire à la formation donnée, recours à une formation externe, stages en entreprise.).
 - Evaluer l'accès de votre public à l'épreuve de validation.

Etape 3 : faisabilité du projet : voir tableau 3 : grille de faisabilité

Objectif : en réunion pédagogique, sur base du tableau ci-après, envisager un Centre de validation des compétences et préparer la rencontre.

Analyse de la grille complétée :

- Evaluer l'accès des stagiaires à la validation
- Analyse des points à ajuster

Reprendre les nok et analyser si des remédiations sont possibles :

Tableau 3 : faisabilité du projet

| Code | Activités-clés (AC) | Code | Compétences | Remédiations possibles ? |
|------|---------------------|------|-------------|--------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Rencontre avec le Centre de validation des compétences : celui peut vous aider à trouver des pistes de solutions pour dépasser les points NOK.

Évaluer l'accès de votre public à la validation :

- Oui, la validation est possible.
- Non, la validation n'est pas recommandée + raisons.

Quantification du nombre de candidats potentiels susceptibles d'aller vers la validation dans l'année : nombre de candidats potentiels.

